

POLITIQUE DU PATRIMOINE





La Politique du patrimoine
répond à un engagement pris
au Sommet de Montréal.

An English version of this document is available
on request or on the city of Montréal Web site at
www.ville.montreal.qc.ca

POLITIQUE DU PATRIMOINE



Ville de Montréal
Mai 2005



MOT DU MAIRE

Chères Montréalaises,
Chers Montréalais,


Il y a bien longtemps que la collectivité montréalaise exprime le souhait de voir Montréal se doter d'une politique du patrimoine. C'est donc avec une fierté toute particulière que je vous présente le résultat des réflexions que nous avons poursuivies au cours des derniers mois, en concertation avec la société civile et en collaboration avec les organismes qui sont nos partenaires. C'est un moment important dans l'histoire de Montréal et une contribution majeure, en matière de reconnaissance du patrimoine, au Québec, au Canada et sur le plan international.

Avec cette première *Politique du patrimoine*, nous innovons, comme nous l'avons fait précédemment, en mettant sur pied le premier Conseil du patrimoine de Montréal et en créant un poste de responsable politique pour les questions patrimoniales au comité exécutif de la Ville. Montréal est, dorénavant, l'une des premières grandes villes au monde à être munie d'un tel instrument de planification et d'action pour affirmer son engagement à préserver et mettre en valeur les éléments identitaires de Montréal, une métropole résolue à se bâtir un avenir stimulant en tirant le meilleur parti des acquis de son passé.

Notre patrimoine représente l'un de nos atouts majeurs pour le futur et situe Montréal parmi les plus favorisées d'Amérique du Nord, à ce chapitre. Valoriser et faire fructifier cet héritage collectif représentent un défi de taille. Cela implique que nous tenions compte de la dimension patrimoniale à chaque fois qu'il est question de développement urbain, social, culturel ou économique. Cela veut dire, également, respecter un équilibre entre une vision métropolitaine d'ensemble et la mise en valeur des caractéristiques distinctives de chacun des arrondissements.

Notre *Politique* positionne le patrimoine au cœur de l'action municipale. Pour la mettre en œuvre, la Ville de Montréal s'engage à exercer un leadership exemplaire dans l'organisation de l'action en matière de patrimoine sur son territoire. Mais nous avons besoin de toutes et tous : citoyens, promoteurs ou gouvernements supérieurs. Ensemble, nous pourrions mener des actions complémentaires et concertées pour conserver le caractère distinctif de notre ville et témoigner de ce que nous sommes. Ainsi, nous sommes heureux de proposer à la collectivité montréalaise, et en particulier au réseau du patrimoine, les perspectives dans lesquelles nous pourrions ensemble atteindre nos objectifs communs.

L'adoption de cette *Politique* marque un point tournant dans la poursuite de notre grand projet de fournir à notre métropole tous les outils dont elle a besoin pour se tailler une place parmi les métropoles du XXI^e siècle.


Le maire de Montréal,
Gérald Tremblay



MOT DE MADAME FRANCINE SENÉCAL

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens

Le patrimoine est un élément déterminant du développement culturel et urbain de Montréal. Notre *Politique du patrimoine* témoigne que nous reconnaissons son importance.

Cette *Politique* est le résultat d'un long travail, concerté et soutenu, entre l'administration municipale et la société civile. L'intérêt que suscite aujourd'hui le patrimoine et la reconnaissance du fait que sa protection soit une responsabilité collective sont, en grande partie, attribuables à l'initiative et à la détermination de citoyens, de personnages influents, de regroupements associatifs, d'institutions civiles et religieuses qui se sont passé le relais au cours de l'histoire de Montréal de même qu'à la constitution d'une expertise municipale.

Aujourd'hui, constatant le chemin parcouru, il est primordial pour nous de reconnaître la contribution de toutes les personnes qui se sont investies dans la cause de la sauvegarde du patrimoine. Il est aussi motivant de constater à quel point, au cours des dernières années, nous avons progressé dans l'élaboration d'une vision commune et partagée des valeurs collectives portées par notre patrimoine.

Le Sommet de Montréal de 2002, où la Ville s'engage à adopter une politique du patrimoine; la Déclaration de Montréal ratifiée dans le cadre de la 8^e Conférence mondiale des villes historiques, tenue dans notre ville en 2003 et où la Ville réitère son engagement à travailler aux côtés de la société civile; l'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*, formulé par le Groupe-conseil présidé par madame Gretta Chambers: voilà autant d'étapes importantes dans l'élaboration du projet de *Politique* soumis à la consultation publique au cours des derniers mois.

L'attachement des Montréalaises et des Montréalais pour leur patrimoine et l'énergie qu'ils sont prêts à investir pour le protéger, ont été rendus manifestes par la quantité, la qualité et la diversité des mémoires présentés par les citoyens, le milieu associatif et nos partenaires gouvernementaux et privés. Ils ont clairement et largement fait connaître leur volonté et même leur enthousiasme à s'associer à la Ville dans la mise en œuvre de la *Politique*. Rien d'étonnant à ce que notre *Politique du patrimoine* soit rassembleuse. Elle souhaite valoriser les gestes concrets qui se posent en matière de patrimoine, améliorer nos façons de faire et développer un esprit d'ouverture et de partenariat.

Madame Francine Sénécal

Vice-présidente du comité exécutif
Responsable de la culture et du patrimoine à la Ville de Montréal



TABLE DES MATIÈRES

Politique du patrimoine Ville de Montréal

1. Préambule	7
2. Contexte d'élaboration de la Politique	11
2.1 Le Sommet de Montréal	13
2.2 La spécificité du patrimoine montréalais	15
2.3 La contribution de la société montréalaise	21
2.4 La construction et la consolidation de l'expertise municipale	23
3. Notion et valeur	29
3.1 La notion de patrimoine	31
3.2 La valeur patrimoniale	35
4. Portée de la Politique	37
4.1 Le cadre législatif	39
4.2 Les axes d'intervention proposés par la Politique	41
5. Enjeux et pistes d'action	43
5.1 Le système d'organisation de l'action en patrimoine	45
5.1.1 La mise en place du système	45
5.1.2 Les participants au système	46
5.1.3 La sensibilisation	53
5.1.4 La commémoration	55
5.1.5 La toponymie	56
5.2 La Ville de Montréal — propriétaire exemplaire	57
5.2.1 Le patrimoine naturel	58
5.2.2 Le patrimoine bâti, archéologique et paysager	58
5.2.3 L'art public	61
5.2.4 Le patrimoine mobilier	61
5.2.5 Le patrimoine archivistique	63
5.3 La Ville de Montréal — gestionnaire exemplaire	65
5.3.1 Le patrimoine naturel	69
5.3.2 Le patrimoine bâti, archéologique et paysager	69
5.3.3 L'art public	74
5.3.4 Le patrimoine archivistique	75
5.3.5 Le patrimoine culturel immatériel	76
5.4 Quelques territoires stratégiques	79
6. Mise en œuvre	85
6.1 Le défi de la mise en œuvre	87
6.2 La planification de la mise en œuvre	89
6.3 Le suivi de la mise en œuvre	93
Remerciements	95
Source des Illustrations	97

Préambule



1



Préambule

Montréal s'affirme aujourd'hui comme métropole distinctive en Amérique, haut lieu de la francophonie et, à l'échelle continentale et mondiale, comme important centre culturel, économique, scientifique et intellectuel. Elle le doit en grande partie à son identité: à la fois solidement ancrée dans son histoire et résolument tournée vers l'avenir.

Montréal est l'une des rares villes nord-américaines dont la culture et le développement sont redevables aux Premières Nations, aux sociétés française et britannique ainsi qu'à la contribution de nombreux groupes d'immigrants. Cette profondeur historique inscrite dans son territoire rend plus palpables encore la qualité et l'importance de son patrimoine, et confère à Montréal sa texture particulière.

Loin de la nostalgie du temps révolu, Montréal puise sa confiance dans une identité qui lui permet de se présenter comme une ville innovatrice, ouverte sur le monde et offrant une enviable qualité de vie. Dans cette perspective, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine doivent s'inscrire dans son évolution et participer à son dynamisme de métropole: la présence du patrimoine permet de moduler l'effervescence du monde contemporain par des repères durables et de maintenir vivante la mémoire de ce qui a engendré la société actuelle, aidant ainsi à orienter sa destinée.

Montréal peut ainsi tirer parti de son urbanité distinctive dans le contexte compétitif entre métropoles où le patrimoine, reflet de l'histoire de la ville en changement constant, inspire la production contemporaine et devient un levier du développement culturel, social et économique.

À Montréal comme ailleurs dans le monde, la notion de patrimoine s'est élargie au-delà du monument historique pour englober une large part du cadre et des modes de vie. La compréhension d'un patrimoine aussi vaste et diversifié et son intégration à une ville en évolution requièrent une vision d'ensemble. Cela est d'autant plus nécessaire que les multiples dimensions de ce bien commun fragile concernent l'ensemble des Montréalais.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine, cette dernière englobant la diffusion, sont donc tributaires d'une vision collective et d'une responsabilité partagée, et la Ville de Montréal, en se dotant d'une politique du patrimoine, entend exercer un leadership exemplaire pour favoriser le développement de cette vision et la transformer en un projet collectif qui interpelle tous les Montréalais.

Contexte d'élaboration de la Politique



2

2.1 Le Sommet de Montréal

2.2 La spécificité du patrimoine montréalais

2.3 La contribution de la société montréalaise

2.4 La construction et la consolidation de l'expertise municipale



2.1 LE SOMMET DE MONTRÉAL

Contexte d'élaboration de la Politique

Le Sommet de Montréal, tenu les 5 et 6 juin 2002, a permis à la Ville d'entendre les préoccupations des citoyens pour dégager une vision partagée du devenir de Montréal qui consolide et renforce son rôle de métropole.

Les engagements pris lors du Sommet de Montréal se traduisent par de multiples projets de politiques sectorielles, de stratégies et de plans directeurs, dont plusieurs entretiennent des liens avec le patrimoine (*voir encadré*).

Il a été spécifiquement recommandé que la Ville se dote d'une politique du patrimoine « pour construire le présent et le futur de Montréal », une politique qui doit servir de cadre de référence aux interventions municipales à plusieurs égards, notamment dans une perspective de planification et de gestion intégrées.

La Ville a donc mis sur pied un groupe conseil pour une politique du patrimoine, présidé par madame Gretta Chambers, à l'automne 2003. L'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine* rédigé par le Groupe-conseil a été rendu public par les autorités municipales en avril 2004.

Les assises principales sur lesquelles s'est construite la *Politique* sont issues de cet énoncé, des consensus établis au Sommet, du vaste travail de consultation réalisé auprès de représentants des instances municipales et de la société civile ainsi que de l'ensemble des politiques, plans et stratégies préparés par la Ville.

La *Politique du patrimoine* se rattache notamment au principe de développement durable auquel la Ville souscrit. En effet, on allie de plus en plus les facteurs culturels au développement durable en intégrant écologie et culture. De la même manière, le principe de démocratisation qui fonde plusieurs des actions de la Ville sous-tend l'accessibilité au patrimoine et son appropriation par la population. Finalement, le renforcement d'une identité montréalaise nécessaire au positionnement de la métropole passe aussi par la conservation et la mise en valeur de son patrimoine.

Le projet de *Politique du patrimoine* a été soumis à la consultation publique en décembre 2004. Soixante-neuf mémoires ont été déposés, et l'Office de consultation publique de Montréal a rendu public son rapport le 6 mai 2005.

La Ville offre maintenant à la société montréalaise sa *Politique du patrimoine*, un projet collectif reflétant les préoccupations et les aspirations exprimées, une vision partagée de l'avenir du patrimoine montréalais.

LES DOCUMENTS MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE RÉCEMMENT ADOPTÉS OU EN COURS D'ÉLABORATION

Le **Plan d'urbanisme** fait de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti, archéologique et naturel l'une de ses principales orientations; son document complémentaire établit des balises réglementaires assurant la concrétisation de ses orientations.

La **Politique du développement culturel**, axée sur l'accessibilité, aborde certains aspects de la diffusion du patrimoine.

La **Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels** préconise la préservation des écosystèmes et des paysages naturels remarquables de Montréal.

Le **Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise** vise un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

La **Politique de l'arbre de Montréal** reconnaît que les arbres sont des témoins du passé et qu'ils s'inscrivent dans un paysage humanisé chargé d'histoire.

La **Planification stratégique du développement et de la mise en valeur du réseau vert et bleu** vise une meilleure protection, accessibilité et intégration des grands parcs, des rives et des cours d'eau.

La **Charte montréalaise des droits et responsabilités** établit la reconnaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine comme l'un de ses principes directeurs.

Le document **Stratégie et plan d'action en développement économique de la Ville de Montréal** est axé notamment sur le renforcement de la qualité de vie et la protection du patrimoine bâti et naturel.



2.2 LA SPÉCIFICITÉ DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS

Contexte d'élaboration de la Politique

Tout comme l'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*, la Ville reconnaît que l'héritage patrimonial de Montréal en fait une métropole distinctive en Amérique. De la préhistoire à l'époque moderne; de l'objet isolé aux ensembles urbains complexes; des archives aux manifestations de patrimoine immatériel, le patrimoine montréalais comprend une multitude d'éléments, dont l'importance pour la collectivité découle autant de leur valeur intrinsèque que de leur contribution à l'ensemble d'un héritage distinctif.

Le **patrimoine naturel**, et le **patrimoine culturel** matériel montréalais, avec ses composantes bâties, archéologiques et paysagères, commandent une gestion complexe qui, en retour, procure de nombreux éléments de compréhension et d'appréciation de l'évolution de la ville et de la collectivité montréalaise.

Ce patrimoine comprend notamment des ensembles naturels, des écoterritoires, des milieux riverains et aquatiques, des sites archéologiques, des paysages, des traces des premiers établissements français, différents témoins de l'activité commerciale et industrielle de Montréal, des quartiers résidentiels aux typologies variées, un patrimoine civique abondant et un centre-ville dense.

Montréal est située au carrefour de grandes voies fluviales et son insularité ainsi que la géographie de son site sont parmi les premiers déterminants de son identité. Les rapides de Lachine, les cours d'eau, les rives, le mont Royal avec ses trois sommets et la richesse de la faune et de la flore caractérisent un milieu naturel exceptionnel qui accueille la présence humaine depuis des millénaires et qui inspire et façonne son développement.

Le lieu de fondation de Montréal en 1642 et les traces de la ville fortifiée du XVIII^e siècle sont des repères d'une valeur inestimable. On trouve aussi, à Montréal, d'anciennes maisons de ferme et des noyaux villageois datant des premiers établissements des XVII^e et XVIII^e siècles. Ils illustrent la vocation agricole première du territoire, aujourd'hui presque entièrement disparue, mais perceptible dans la forme urbaine par le système des côtes hérité du régime seigneurial. Cette période est à l'origine d'un patrimoine bâti diversifié qui compte aussi couvents, églises, hôpitaux, moulins et jardins émaillant tout le pourtour de l'île.

Montréal est depuis sa naissance une ville d'intenses échanges commerciaux. Le Vieux-Montréal rappelle de façon éloquent l'expansion commerciale du XIX^e siècle avec de nombreux magasins-entrepôts et les institutions bancaires de la rue Saint-Jacques. Les grands magasins et édifices commerciaux de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent indiquent le déplacement subséquent de certaines activités commerciales.

Les activités industrielles de Montréal dirigent une partie de son développement le long des grandes voies de communication que constituent, au XIX^e siècle, le fleuve, le canal de Lachine et les chemins de fer.

Le long de ces axes structurants, à proximité des grands ensembles industriels dont certains figurent parmi les plus anciens au Canada, des quartiers ouvriers s'établissent et se développent : ceux, entre autres, de Pointe-Saint-Charles, de Lachine, de Rosemont, du plateau Mont-Royal, de Villeray et de Maisonneuve. On y trouve des maisons de deux ou trois logements et des « plex » de brique ou de pierre avec escaliers extérieurs qui dominent encore largement le paysage urbain montréalais.

Par ailleurs, l'héritage résidentiel bourgeois se compose des maisons victoriennes en rangée du Quartier latin et des villas néoclassiques, victoriennes ou beaux-arts des flancs du mont Royal. Le développement de la villégiature au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle teinte aussi le paysage bâti des rives. La physionomie de Montréal se diversifie par l'établissement de plusieurs communautés ethnoculturelles qui y impriment leurs traditions et leur art de bâtir.

Le patrimoine de Montréal se distingue aussi par un grand nombre d'édifices civiques tels que des marchés et des bains publics, des casernes de pompiers et des bibliothèques. De nombreux espaces publics, places et squares, parfois ornés d'œuvres d'art, s'inscrivent dans la trame urbaine et structurent la ville. De grands parcs ajoutent à la qualité de vie des Montréalais en offrant de vastes espaces verts et des points de vue sur la ville et la région. La Ville de Montréal est donc un important propriétaire de patrimoine bâti, archéologique, paysager et naturel (*voir encadré*).

Montréal se démarque en outre par l'abondance et la qualité de son patrimoine religieux. Son paysage urbain est ponctué de plusieurs centaines de lieux de culte autour desquels s'est organisé le développement des villages ou des quartiers. En plus de leur caractère sacré et monumental, ces bâtiments ont une grande valeur historique et artistique.

Finalement, les différentes générations de gratte-ciel qui se côtoient ainsi que le métro de Montréal sont la marque la plus évidente de sa modernité. Certains bâtiments tels que la place Ville-Marie, la place Bonaventure et Westmount Square sont même des porte-étendard du mouvement moderne au Canada. Le modernisme a aussi imposé de nouvelles façons de construire et d'habiter favorisant l'apparition de la banlieue et de quelques ensembles urbains novateurs.

Les dernières analyses effectuées dans le cadre du *Plan d'urbanisme* ont reconnu un intérêt patrimonial à plus de 30% du territoire de Montréal, en raison de la valeur historique, architecturale et contextuelle du patrimoine qu'il recèle.

Sur le plan du **patrimoine mobilier**, les collections municipales touchent à des domaines aussi variés que ceux des archives, de la bibliothéconomie, des sciences naturelles, de l'archéologie, de l'art et de l'histoire (*voir encadré*).

La Ville conserve des fonds d'archives très riches concernant l'administration municipale de Montréal ainsi que l'histoire du Québec et du Canada des origines à nos jours.

Les collections de sciences naturelles sont conservées et rendues accessibles au public par l'intermédiaire du Jardin botanique, de l'Insectarium, du Biodôme et du Planétarium.

Les collections archéologiques comprennent des biens mobiliers prélevés sur un site archéologique. Elles témoignent des cultures amérindienne, européenne et québécoise pour les périodes préhistorique et historique jusqu'à ce jour. Leur gestion est intégrée à celle des archives archéologiques qui comprennent en outre des pièces écrites, informatisées, graphiques, iconographiques et photographiques produites au cours des recherches sur un site archéologique.

Les collections artistiques se divisent en quatre catégories. La *collection d'œuvres d'art* comprend des peintures, des œuvres sur papier, des objets d'art, des sculptures, des installations et des photographies. La *collection d'art public* regroupe des œuvres anciennes et contemporaines, des allégories, des ensembles sculpturaux monumentaux, des fontaines intégrant des compositions artistiques, des aménagements associés au *land art* et au paysage, des sculptures signalétiques, des photographies et des bannières. La *collection d'œuvres d'art intégrées à l'architecture* comprend des vitraux, des traitements muraux en relief, des murales peintes, des photographies et des sculptures réalisées spécialement pour les édifices où ils sont intégrés. Enfin, la *collection de plaques et objets commémoratifs* fait aussi partie des collections artistiques.

Les musées municipaux conservent d'autres collections particulières. Ainsi, le Musée de Lachine possède des collections archéologique, historique et artistique en plus de fonds d'archives. Le Centre d'histoire de Montréal, quant à lui, possède une collection d'interprétation en ethnohistoire montréalaise.

Finalement, le mobilier corporatif de la Ville (meubles, lampes, etc.), les médailles, la collection protocolaire, les objets rattachés à des activités municipales (lutte contre l'incendie, traitement des eaux, pompage, etc.) constituent une collection ethnohistorique qui n'a pas été répertoriée puisque conservée au hasard des différentes unités administratives.

Le **patrimoine culturel immatériel** montréalais est le produit évolutif d'un patrimoine souvent issu de milieux ruraux d'ici et d'ailleurs, mais transformé par l'histoire, le contexte social et économique, les événements, l'industrialisation et l'urbanisation propres à Montréal. Il est l'héritage des peuples fondateurs de Montréal, des groupes et des communautés qui ont construit, habité et surtout marqué la ville. Il est en constante évolution et se nourrit des courants historiques, religieux, sociaux et culturels qui traversent la culture urbaine. Il est transmis grâce à des porteurs, des acteurs, des praticiens et grâce aux citoyens montréalais. Plus de 300 groupes et une centaine d'écoles en danse et musique traditionnelle, six écomusées de métiers traditionnels et des centaines de fêtes et festivals témoignent de sa richesse et de sa vitalité.

QUELQUES PROPRIÉTÉS PATRIMONIALES MUNICIPALES

Riche et diversifié, le patrimoine municipal comprend de nombreux repères identitaires à l'échelle tant locale que métropolitaine. Plusieurs propriétés se trouvent sur un site du patrimoine montréalais ou dans un arrondissement déclaré en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4); certaines sont des biens culturels classés par le Québec tandis que d'autres font partie de lieux historiques nationaux du Canada. La brève sélection ci-dessous en donne un aperçu.

Quelques propriétés municipales dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal:

- Pointe-à-Callière, lieu de fondation de Montréal, site historique et archéologique classé (Québec); lieu historique national (Canada) — (1642)–1992
- Édifice Lucien-Saulnier (ancien palais de justice) — 1851–1856
- Champ de Mars — vers 1815
- Marché Bonsecours — 1844–1847
- Place d'Armes — 1845
- Place Jacques-Cartier — 1848
- Édifice Jacques-Viger (ancienne Gare Viger) — 1896–1898
- Centre d'Histoire de Montréal (ancienne Caserne d'Youville) — 1903–1904
- Cour municipale (Cour du Recorder) — 1912–1913
- Hôtel de ville de Montréal — 1922–1926

Quelques propriétés municipales dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal:

- Parc du Mont-Royal — 1876
- Monument à Sir George-Étienne Cartier — 1919
- Croix du mont Royal — 1924
- Réservoir et usine de pompage McTavish — 1928
- Quartier général des incendies — 1930–1931

- Chalet de la montagne — 1931–1932
- Lac aux Castors — 1938
- Pavillon du Lac aux Castors — 1955–1958

Quelques propriétés localisées dans des sites du patrimoine existants ou projetés:

- Parc Jean-Drapeau (île Sainte-Hélène et île Notre-Dame)
- Square Dorchester et Place du Canada (ancien square Dominion) — 1872–1875
- Square Saint-Louis — 1880
- Parc Lafontaine — 1890
- Marché Maisonneuve — 1912–1914
- Bain Maisonneuve (Morgan) — 1914–1916
- Jardin botanique — 1931–1937
- Marché Atwater — 1932–1933

Sites historiques ou archéologiques classés:

- Site du Musée de Lachine et Maison LeBer-LeMoyne — 1669
- Site archéologique de l'église des Saints-Anges-de-Lachine — 1703
- Moulin de Pointe-aux-Trembles — vers 1721
- Moulin Fleming — 1816

Quelques ouvrages de services publics:

- Canal de l'Aqueduc — 1856
- Station de pompage Craig — 1887
- Usine de filtration (édifice Desbaillets) — 1923–1924

BREF PORTRAIT DES COLLECTIONS MUNICIPALES (JUILLET 2004)

Archives

- 200 fonds institutionnels (instances décisionnelles et services municipaux de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal)
- 100 fonds privés (municipalités annexées, organismes privés et individus liés de près à la municipalité)
- 100 fonds de la Bibliothèque centrale (personnes physiques et morales ayant contribué à l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada)

Collections de sciences naturelles

- 230 000 spécimens répartis en 21 000 espèces de cultivars de plantes (Jardin botanique)
- 175 000 spécimens d'insectes (Insectarium)
- 6 540 spécimens d'animaux (Biodôme)
- 6 191 spécimens de végétaux (Biodôme)
- 191 spécimens de météorites (Planétarium)

Collections archéologiques

- 130 collections en provenance de sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec
- 20 collections municipales en provenance de sites en cours d'expertise
- 7 000 objets identifiés de façon détaillée et qui sont intégrés à la collection de référence

Collections artistiques

- 300 œuvres d'art mobilières
- 220 œuvres d'art installées en permanence sur le domaine public
- Une cinquantaine d'œuvres d'art intégrées à l'architecture
- Plus de 150 plaques et objets commémoratifs

Collections des musées municipaux

Musée de Lachine

- 300 objets et fragments archéologiques
- 32 000 fragments archéologiques liés aux occupants de la maison LeBer-LeMoyné
- 6 400 objets relatifs au patrimoine historique de Lachine
- 2 000 œuvres d'art
- 50 sculptures monumentales contemporaines
- Un fonds d'archives photographiques et textuelles regroupant 10 000 pièces

Centre d'histoire de Montréal

- 3 000 objets rattachés à l'histoire de Montréal
- Fonds de 5 000 photographies sur le patrimoine architectural de Montréal

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal

- Vestiges du lieu de fondation de Montréal
- 10 000 fragments et objets de la collection archéologique
- 250 objets ethnohistoriques



2.3 LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ MONTRÉALAISE

Contexte d'élaboration de la Politique

L'intérêt que suscite aujourd'hui le patrimoine et la reconnaissance du fait que sa protection soit une responsabilité collective sont en grande partie attribuables, tout au long de l'histoire de la ville, au travail, à l'initiative et à la détermination de citoyens, de personnages influents, de regroupements associatifs de Montréal et d'institutions civiles et religieuses.

L'appréciation du patrimoine est rendue possible grâce aux **riches corpus** archivistiques, iconographiques, littéraires, archéologiques, ethnohistoriques et autres qu'ont constitués ou enrichis des citoyens, mécènes, humanistes ou philanthropes, fondations, institutions et chercheurs de toutes disciplines. Ils ont scruté l'évolution sociale, culturelle et économique de Montréal, laquelle a façonné les modes de vie, l'aménagement du territoire et l'image d'une métropole qui se démarque largement par ses lieux et objets de mémoire.

La contribution des individus et des groupes associatifs aux débats et aux luttes visant la reconnaissance des valeurs patrimoniales et la sauvegarde de biens, de sites ou de quartiers est aussi à reconnaître. Les avis et prises de position, tantôt aux côtés des pouvoirs publics, tantôt en opposition à ceux-ci, ont constamment alimenté les débats menant à la prise de conscience de l'élargissement de la notion de patrimoine, qui englobe aujourd'hui presque tout le cadre de vie. Ces débats ont également mené à la modification des cadres législatifs et réglementaires souvent durement mis à l'épreuve dans la dynamique de développement urbain et de préservation des intérêts individuels et collectifs, ainsi qu'au développement d'approches encourageant l'évolution des mentalités et des façons de faire autant des promoteurs que des administrations publiques.

La société civile s'est impliquée plus activement dans la **défense du patrimoine** dès les années 1950–1960, surtout dans le Vieux-Montréal. Par ailleurs, la mise en chantier des projets de modernisation urbaine — qu'il s'agisse des transformations majeures des quartiers centraux ou des projets de logement social au cœur des milieux résidentiels — suscite une réappropriation du milieu de vie et des valeurs qui s'y rattachent. Ainsi, plusieurs groupes de sauvegarde spécifiquement dédiés au patrimoine voient le jour et se mobilisent au cours des années 1970, notamment Sauvons Montréal et Héritage Montréal. Au tournant des années 1980, les projets de rénovation urbaine tels que la Cité Concordia dans Milton Parc mobilisent citoyens et organismes associatifs intéressés à la question du patrimoine. Ceux-ci se joignent à des groupes communautaires dans des luttes ardues autant en regard de la sauvegarde des caractéristiques architecturales que des aspects sociaux garants d'une vie de quartier de qualité.

Sur un autre front, **le souci grandissant de la population à l'égard de la protection environnementale** entraîne la déclaration de l'arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay par le gouvernement du Québec en 1981 et la création du site du patrimoine du mont Royal par la Ville en 1987. L'organisme les Amis de

la Montagne se constitue et centre son action sur ce grand pan de territoire hautement symbolique à Montréal. En 2005, le gouvernement du Québec attribue au territoire du mont Royal le statut d'arrondissement historique et naturel, ce qui constitue une première au Québec.

À l'instar de la Société historique de Montréal, créée en 1858, **les sociétés historiques locales** ont joué un rôle important dans l'affirmation de l'identité des populations. Des **associations** actives sur la scène provinciale, vouées à la connaissance et à la sauvegarde d'un patrimoine particulièrement méconnu et souvent menacé, sont aussi actives à Montréal, entre autres l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI) et DOCOMOMO Québec (Documentation et Conservation du Mouvement Moderne), ce dernier fondé dans le but de connaître et de valoriser le patrimoine moderne, ainsi que le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV). De même, l'apport d'organismes montréalais a permis de développer des modes de diffusion des connaissances intégrant les multiples dimensions culturelles, sociales, économiques ou autres du patrimoine. À cet égard, l'approche novatrice du collectif d'animation urbaine L'autre Montréal est particulièrement digne de mention.

La contribution des **communautés religieuses** doit aussi être reconnue. Elles sont d'importants propriétaires d'ensembles patrimoniaux remarquables comprenant couvents, hôpitaux, collèges et chapelles autour desquels la vie des quartiers s'est organisée. Certaines ont aussi créé des musées à partir de leurs collections et de leur mémoire.

Les **musées montréalais**, parfois constitués à la suite de donations ou par des fondations, sont les gardiens d'une mémoire montréalaise de la préhistoire jusqu'à aujourd'hui. Ils agissent non seulement en matière de conservation, d'éducation et de diffusion des connaissances, mais aussi en matière d'animation culturelle. Leurs activités sont souvent le point de départ privilégié de création et d'appropriation d'un territoire et d'une identité urbaine. Par leurs approches originales, d'autres organismes culturels jouent un rôle essentiel dans la diffusion des connaissances auprès du grand public. De plus, plusieurs d'entre eux, bénéficiant du soutien de la Ville, ont choisi de mettre en valeur des bâtiments patrimoniaux municipaux ou privés en y logeant et en assurant leur accès au public¹.

Les **archivistes montréalais**, dont la vingtaine réunis au sein du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), acquièrent, traitent, préservent et diffusent les documents témoignant de l'ensemble des activités de la société montréalaise depuis ses origines.

Par le travail de nombreux chercheurs, les **universités** apportent une contribution de premier plan à la connaissance, aux débats et à la réflexion sur des approches orientant la prise de décision en matière de conservation, de mise en valeur et de diffusion des connaissances sur le patrimoine.

Le **secteur privé** a contribué à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine montréalais, soit par l'entremise de mécènes, de fondations, de promoteurs, d'entrepreneurs, de professionnels ou de gens de métier. De nombreux projets exemplaires font date sur l'ensemble du territoire, notamment dans le Vieux-Montréal, les anciens faubourgs et aux abords du canal de Lachine.

1 À titre d'exemple, l'Écomusée du Fier Monde, un centre d'interprétation du quartier Centre-Sud occupe l'ancien bain Généreux; le Théâtre Sans Fil loge dans la caserne d'incendie Létourneux du quartier Hochelaga-Maisonneuve; Quartiers Éphémères s'est installé dans l'ancienne fonderie Darling du

Faubourg des Récollets; Carbone 14 a investi l'ancienne usine de confitures Raymond dans le quartier Centre-Sud; la Fondation Jean-Pierre Perreault a relevé le défi du recyclage de l'église Saint-Robert-Bellarmin, sur la rue Sherbrooke Est.



2.4 LA CONSTRUCTION ET LA CONSOLIDATION DE L'EXPERTISE MUNICIPALE

Contexte d'élaboration de la Politique

Le rappel des contributions de diverses provenances à la connaissance, à la reconnaissance et à la sauvegarde du patrimoine démontre que les Montréalais font preuve de vigilance. Il met aussi en lumière le fait que la Ville de Montréal est dépositaire, depuis le XIX^e siècle, d'un legs imposant de ressources matérielles, de connaissances et d'expertises et qu'elle poursuit, aux côtés de la société civile, une longue tradition de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

En témoignent les **collections prestigieuses** cédées ou acquises par la Cité de Montréal, tels une partie des archives du premier maire de Montréal, Jacques Viger, la collection Gagnon et des **projets visionnaires**. Parmi ceux-ci, rappelons la constitution, dans les années 1870, des parcs du Mont-Royal, Lafontaine et de l'Île Sainte-Hélène aménagés par des experts de renom, les Frederick Law Olmsted et Frederick Todd, la création du Jardin botanique (1931) sous l'impulsion du Frère Marie-Victorin et l'établissement à Westmount de la première bibliothèque publique municipale (1899). En outre, l'aménagement des grands parcs urbains, des grandes places publiques ou des quartiers à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle participe à la conservation de lieux symboliques enrichissant la qualité de vie, et ce, tant au centre qu'au pourtour de l'île.

La Ville compte des **musées municipaux** reconnus sur le plan national et même international. Ces musées sont en eux-mêmes des lieux patrimoniaux: le Musée de Lachine (1948) comprenant la maison LeBer-LeMoyné et une dépendance datant du régime français, le Centre d'histoire de Montréal (1983) situé dans un ancien poste d'incendie de la place D'Youville, et Pointe-à-Callière, musée d'histoire et d'archéologie (1992) construit à l'initiative des pouvoirs publics sur le lieu de fondation de Montréal et considéré comme un projet exemplaire de la commande publique municipale.

La Ville s'est dotée en 1913 d'un **service d'archives** ayant le mandat de réunir l'ensemble des documents rendant compte des activités de la municipalité depuis sa création en 1833. Les archives de la Ville offrent donc une collection couvrant quelque deux cents ans d'histoire et documentant les interventions municipales au fil du temps. Depuis 1997, les archivistes de la Ville donnent accès sur Internet à leurs instruments de recherche, à des expositions virtuelles et à de plus en plus de documents numérisés.

La Ville a acquis et développé une expertise muséographique, scientifique et technologique enviable. Au fleuron de Montréal que représente le Jardin botanique s'ajoutent progressivement des **institutions scientifiques** de haut niveau: le Planétarium (1966), l'Insectarium (1990), le Biodôme (1992). Ainsi, elle élabore des politiques et des procédures en matière de recherche, d'acquisition, de préservation, de conservation, d'informatisation, de mise en valeur et de diffusion.

Par ailleurs, l'action municipale relative au **patrimoine culturel immatériel** s'amorce au début du XX^e siècle, principalement dans le domaine des loisirs. Cette action s'élargit depuis les années 1950 et 1960 par de l'animation sociocommunautaire conduisant aujourd'hui à la pratique amateur des métiers

QUELQUES JALONS DE L'EXPÉRIENCE MONTRÉLAISE

- 1858 Création de la Société historique de Montréal, à l'initiative de Jacques Viger
- 1862 Fondation de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal
- 1876 Inauguration du parc du Mont-Royal selon les plans de Frederick Law Olmsted
- 1899 Inauguration de la bibliothèque municipale de Westmount
- 1913 Création du Service des archives de la Ville de Montréal
- 1915 Adoption, à Outremont, d'une politique d'aménagement du domaine public visant la plantation soutenue d'arbres en bordure des voies publiques
- 1917 Inauguration de l'édifice abritant la bibliothèque centrale de Montréal, constituée en 1903
- 1941 Création du service d'urbanisme de Montréal
- 1942 Commémoration du 3^e centenaire de Montréal et visites guidées des endroits historiques de Montréal
- 1962 Création de la Commission Jacques-Viger qui a pour mandat d'étudier tout ce qui se rapporte à la conservation du Vieux-Montréal
- 1965 *Plan directeur du Vieux-Montréal* proposé par le service d'urbanisme de la Ville
- 1979 Premier protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires culturelles sur la mise en valeur du Vieux-Montréal
Amorce, par la Communauté urbaine de Montréal (CUM), d'un processus d'acquisition et d'aménagement d'espaces naturels aujourd'hui désignés sous le nom du Réseau des parcs-nature
- 1980-1990 Élaboration et publication échelonnée par la CUM du *Répertoire d'architecture traditionnelle*
- 1981 Création de la Société immobilière du patrimoine architectural (SIMPA), dont le mandat sera repris par la Société de développement de Montréal (SDM) en 1996
Création de la première maison de la culture de Montréal
- 1982 Création du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM) qui constitue une première en matière de concertation pour l'acquisition d'archives privées à Montréal
- 1985 Création du Musée plein-air de Lachine
- 1987 Création du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels (CCMPBC);
Rapport *Éléments d'une politique de valorisation du patrimoine immobilier montréalais* menant à la création d'une unité administrative responsable du patrimoine bâti ainsi qu'à l'adoption d'un règlement régissant les démolitions
- 1989 *Plan d'action en art public* et début des travaux de restauration de la collection municipale
- 1990-1992 *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal et publication du cadre réglementaire: secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial identifiés et protégés par voie normative et par appréciation qualitative des projets
- 1991 Création de l'Opération patrimoine populaire de Montréal (devenue l'Opération patrimoine architectural de Montréal)
- 1992 *Plan de mise en valeur du mont Royal*
- 1996 Intégration d'un volet art actuel à la collection municipale enrichi par les œuvres des lauréats des prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois en arts visuels et François-Houdé en métiers d'art, créés la même année
- 1999 Inauguration du Centre des collections muséales regroupant des collections municipales et celles de musées et d'organismes montréalais
- 2002 Création du Conseil du patrimoine de Montréal
Sommet de Montréal où il est proposé d'adopter et de mettre en œuvre une politique du patrimoine
- 2003 *Déclaration de Montréal*, adoptée dans le cadre de la 8^e Conférence mondiale des villes historiques
- 2004 *Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine* déposé par le Groupe-conseil

d'art et des activités culturelles dans les parcs et centres de loisirs. De plus, la Ville apporte son soutien, à divers titres, aux activités et festivités métropolitaines ou de quartier dont plusieurs mettent en valeur le patrimoine culturel immatériel.

L'expertise municipale en matière de **patrimoine naturel, bâti, archéologique et paysager** s'est constituée au fil des ans par des projets et des débats, surtout à l'intérieur du **cadre réglementaire** relatif au patrimoine et aux biens culturels, par l'intégration graduelle du patrimoine à son instrumentation d'urbanisme et de réglementation. La question du patrimoine dynamise progressivement la pensée urbanistique montréalaise. En témoignent, pour l'ancienne ville de Montréal, depuis le premier plan d'urbanisme de 1941 jusqu'à aujourd'hui: la création de la Commission Jacques-Viger à Montréal en 1962, le *Plan directeur du Vieux-Montréal* de 1965, la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine entre 1987 et 1992, le *Plan de mise en valeur du mont Royal* de 1992 et le *Plan d'urbanisme* de 1992 avec son cadre réglementaire novateur, identifiant les secteurs et les bâtiments d'intérêt patrimonial et commandant leur protection par voie normative et par appréciation qualitative des projets.

Pour leur part, les anciennes municipalités intègrent la dimension patrimoniale à leur réglementation par l'adoption de plans d'implantation et d'intégration architecturale ou par d'autres outils particuliers. Baie-d'Urfé, Beaconsfield, LaSalle, Outremont, Saint-Laurent, Sainte-Geneviève et l'Île-Bizard se sont, quant à elles, prévaluées de leur pouvoir de citer des monuments historiques ou de constituer des sites du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4).

La signature en 1979 d'un premier **protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles** concernant l'arrondissement historique du Vieux-Montréal a donné lieu à nombre d'interventions de restauration et de recyclage d'immeubles, au réaménagement de places publiques, à des études archéologiques et à la mise en valeur de vestiges, à la mise en œuvre du *Plan lumière du Vieux-Montréal* et à la promotion et à la documentation exhaustive de l'histoire et du cadre bâti de l'arrondissement historique diffusée notamment sur Internet. À ces acquis s'ajoutent d'une part des publications destinées à accroître la connaissance et la reconnaissance du patrimoine ainsi que le savoir-faire en matière de restauration et de rénovation¹, et d'autre part des événements de sensibilisation tels que l'Opération patrimoine architectural de Montréal menée en collaboration avec Héritage Montréal depuis 1991.

La mise en œuvre de l'Entente a été un laboratoire favorisant le développement de plusieurs expertises qui, mises à profit dans de nombreux projets sur le territoire, continuent de se raffiner. Ainsi, la Ville a agi comme moteur du réaménagement et de la mise en valeur de certains secteurs en périphérie du Vieux-Montréal, entre autres par l'entremise de la **Société immobilière du patrimoine architectural (SIMPA)** et de la **Société de développement de Montréal (SDM)** qui lui a succédé. Quant à la mise en valeur du canal de Lachine, les anciennes villes de LaSalle, Lachine et Montréal y ont contribué sur leur portion respective de territoire.

Onze grands parcs régionaux ont été constitués par la Communauté urbaine de Montréal au tournant des années 1980. Ces grands parcs, dont la Ville de Montréal est désormais responsable, représentent des réserves écologiques et naturelles de l'archipel montréalais et comprennent une grande partie de ses rives et milieux humides. Ils recèlent également de nombreux sites historiques et archéologiques.

Quatre de ces parcs se trouvent dans l'ouest de l'île, trois au centre et quatre à l'est². Le parc des Rapides est le seul parc à avoir été établi sur des propriétés n'appartenant pas à la CUM, à la suite d'ententes entre Hydro-Québec, la municipalité de LaSalle et le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec (1978).

BREF PORTRAIT DES MUSÉES ET INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES MUNICIPALES

Le **Musée de Lachine**, fondé en 1948, conserve, étudie et met en valeur le patrimoine archéologique, photographique et ethnohistorique de Lachine, incluant le site de la maison LeBer-LeMoyné classé site historique et archéologique par le gouvernement du Québec en 2000 et désigné lieu historique national par le gouvernement du Canada en 2002. La recherche et la diffusion sont au cœur de la mission du Musée de Lachine, qui contribue à la connaissance de la culture matérielle et de l'histoire sociale liées au développement de l'île de Montréal ainsi qu'à celle des beaux-arts dans une perspective nationale.

Le **Centre d'histoire de Montréal**, créé en 1983 dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, a pour mission d'interpréter l'histoire et le patrimoine montréalais ainsi que la ville actuelle et de les faire comprendre à ses citoyens, étudiants, familles, nouveaux arrivants et touristes. Il contribue à déchiffrer la ville, à l'explorer, à l'apprécier et, pour les nouveaux Montréalais, à faire naître un sentiment d'appartenance à son égard. Cette mission s'exprime non seulement dans ses expositions et sa collection, mais aussi dans ses activités d'animation ou d'interprétation intra et extra-muros, visites guidées, publications, sites Internet, cliniques de mémoire et par diverses collaborations.

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, est un organisme à but non lucratif créé en 1992, dans la foulée des événements du 350^e anniversaire de Montréal, pour mettre en valeur le site archéologique du lieu de fondation de Montréal. Ce dernier est désigné lieu historique national à titre de *Berceau de Montréal* par le gouvernement du Canada en 1924. Il est aussi classé site historique et archéologique par le gouvernement du Québec en 1999. Mandaté par la Ville pour diffuser et mettre en valeur le patrimoine archéologique montréalais, Pointe-à-Callière organise diverses activités de recherche, d'exposition, de fouilles, d'animation et d'éducation autour de thématiques en histoire et en archéologie, dont certaines de calibre international.

Le **Jardin botanique de Montréal** est officiellement fondé en 1931 à l'instigation du Frère Marie-Victorin. Aujourd'hui, sa vaste collection de plantes, ses dix serres d'exposition, son arboretum, sa trentaine de jardins thématiques répartis sur 75 hectares, son équipe de chercheurs et ses programmes d'animation en font un attrait touristique majeur ainsi qu'une référence scientifique reconnue mondialement.

L'**Insectarium de Montréal**, créé en 1990 par l'entomologiste Georges Brossard, présente les populations d'insectes des six zones biogéographiques de la planète. À travers sa vocation éducative, il sensibilise des milliers de jeunes à l'entomologie, contribuant ainsi à une meilleure compréhension et à un plus grand respect de la nature.

Le **Biodôme de Montréal**, inauguré en 1992, a été aménagé dans l'ancien vélodrome des Jeux olympiques d'été de 1976. Son unicité vient de sa représentation de quatre écosystèmes des Amériques. Véritable laboratoire vivant, le Biodôme conduit des projets de recherche et de conservation et concrétise sa mission d'éducation par des activités pour les groupes scolaires et le grand public.

Le **Planétarium de Montréal**, créé en 1966, produit des spectacles multimédias et organise des activités d'observation astronomique. Il a pour mission de vulgariser les recherches scientifiques par des activités diversifiées conçues par une équipe d'astronomes professionnels.

QUELQUES JALONS DE LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE À MONTRÉAL

Ces jalons, les premiers éléments à avoir été reconnus formellement à Montréal, sont indicateurs de l'élargissement de la notion de patrimoine tout au long du XX^e siècle.

- 1929 Classement du château Ramezay par le gouvernement du Québec (premier bâtiment montréalais à être classé)
Désignation du canal de Lachine comme lieu historique national par le gouvernement du Canada
- 1964 Déclaration de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal par le gouvernement du Québec
- 1981 Déclaration de l'arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay par le gouvernement du Québec
- 1986 Citation de l'église Saint-Laurent, dans l'arrondissement du même nom
- 1987 Constitution du site du patrimoine du mont Royal par la Ville de Montréal
- 1996 Désignation du boulevard Saint-Laurent comme lieu historique national par le gouvernement du Canada
- 1999 Classement du lieu de fondation de Montréal par le gouvernement du Québec
- 2005 Déclaration de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal par la ministre de la Culture et des Communications du Québec

La Ville a démontré une solide expertise en restauration de ses **immeubles corporatifs** dans les projets exemplaires que sont le marché Maisonneuve, le Jardin botanique et l'Hôtel de ville. En matière d'**archéologie**, la Ville, en plus d'établir un cadre de gestion sur ses propriétés et sur celles de ses sociétés, mène des recherches, participant ainsi à la connaissance d'horizons culturels et temporels et de formes d'aménagement du territoire fort diversifiés. Montréal est aussi la première ville canadienne à s'être dotée, en 1989, d'un plan d'action en **art public** intégrant toutes les activités de gestion d'un riche patrimoine artistique dans une même unité administrative. Elle a acquis une compétence exceptionnelle en matière de conservation d'œuvres d'art public.

À travers leurs divers projets et activités, les anciennes municipalités constituant aujourd'hui la Ville de Montréal ont réalisé et encadré nombre d'**inventaires** et d'**études** permettant de mieux comprendre, interpréter, gérer et faire connaître les composantes du patrimoine urbain et l'organisation du territoire. L'évolution des activités municipales en matière de patrimoine montre aussi de plus en plus l'intérêt de **mettre en commun les expertises** concernées par les dimensions multiples de l'organisation spatiale, telles que l'art public, la commémoration, l'architecture du paysage, l'urbanisme, l'architecture et l'archéologie. À titre d'exemple, c'est dans cette perspective d'intégration des valeurs patrimoniales que s'est récemment concrétisé le réaménagement du square Victoria au Quartier international de Montréal.

La Ville de Montréal cumule plus d'un siècle et demi d'engagement, de connaissance, de savoir-faire et de projets: une expertise « civique » à reconnaître, à valoriser, à animer et à faire fructifier.

1 À titre d'exemple, les documents *À la découverte de Lachine* (1986), *Pignons sur rue* (1991), *Le patrimoine de Montréal* (1998), *Montréal, la ville aux cent clochers* (2002) — publications réalisées conjointement par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) — et plus récemment, *Le Vieux Montréal à travers son patrimoine* (2004), une initiative de la Société de développement de Montréal et du MCCQ.

2 Soit le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le parc agricole du Bois-de-la-Roche, le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard; les parcs-nature du Bois-de-Liesse et du Bois-de-Saraguay, incluant l'île aux Chats, le parc des Rapides, le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, voisin du site du patrimoine du village du Sault-au-Récollet, le parc-nature de Pointe-aux-Prairies, le ruisseau De Montigny ainsi que le parc-nature du Bois-D'Anjou.

Notion et valeur



3

3.1 La notion de patrimoine

3.2 La valeur patrimoniale



3.1 LA NOTION DE PATRIMOINE

Notion et valeur

L'évocation des grandes composantes du patrimoine montréalais ainsi que le rappel de l'apport de la société civile et de l'expérience municipale démontrent que la notion de patrimoine a évolué et qu'elle s'enrichit constamment.

La préoccupation relative à la sauvegarde des lieux, monuments, documents, traces et traditions est partagée mondialement et fait l'objet de recherches traduites en doctrines de conservation et en chartes, produites par l'ICOMOS, l'ICCROM et l'UICN, organismes consultatifs auprès de l'UNESCO; les ententes internationales sont quant à elles ratifiées sous forme de conventions, sous l'égide de l'UNESCO ou du Conseil de l'Europe, le cas échéant, par les pays ou états participants.

Les apports successifs des chartes, conventions et déclarations internationales, depuis la *Carta del Restauo* d'Athènes de 1931 jusqu'à aujourd'hui, témoignent éloquemment de l'élargissement de la notion de patrimoine.

Au Québec, la *Déclaration de Deschambault*¹, produite en 1982 par le Conseil des monuments et sites du Québec, préfigure les principales considérations désormais mises de l'avant en regard du patrimoine. Entre autres, le citoyen y est identifié comme un acteur-clé dans le processus de conservation et de mise en valeur du patrimoine. La *Déclaration québécoise* proposée par le Forum québécois du patrimoine en 2000 et déposée au Sommet de Montréal élargit encore plus la portée de la notion de patrimoine². De plus, la *Déclaration de Montréal*, ratifiée le 8 octobre 2003 à l'occasion de la 8^e Conférence mondiale des villes historiques, confirme la reconnaissance des nombreuses dimensions du patrimoine et réitère un engagement à le conserver et à le mettre en valeur en y associant la société civile.

La Ville de Montréal fait sienne la définition générale du patrimoine rédigée par le Conseil du patrimoine de Montréal et qui est reprise dans l'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*.

Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre.³

La *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal considère toutes les facettes du patrimoine telles que définies par l'UNESCO, soit le patrimoine naturel, et le patrimoine culturel, matériel et immatériel. Ainsi, la *Politique* souscrit aux grands principes de catégorisation du patrimoine utilisés mondialement. Elle les adapte toutefois à la spécificité montréalaise ainsi qu'au cadre d'intervention municipal afin d'assurer une mise en œuvre opérationnelle de la *Politique*. Dans cette perspective, les types de patrimoine sont abordés comme suit:

LE PATRIMOINE NATUREL

► Le patrimoine naturel

comprend principalement les sites et les ensembles naturels, les écoterritoires et les milieux riverains et aquatiques. On y trouve les formations physiques, biologiques et hydrographiques importantes à Montréal ainsi que les milieux de vie assurant l'équilibre des espèces vivantes, tant végétales qu'animales, qui sont présentes en milieu urbain.

LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL

► Le patrimoine bâti

comprend les diverses formes urbaines caractéristiques de Montréal et leurs composantes, telles que la trame de rues, les infrastructures ou d'autres éléments structurants du domaine public, de même que des immeubles et des ensembles d'immeubles, incluant les particularités de leurs sites et leurs divers modes d'intégration au paysage. Le patrimoine bâti couvre aussi de nombreuses catégories de biens liés aux modes de vie ou à des usages spécifiques dans un contexte socio-historique donné.

► Le patrimoine archéologique

comprend les couches de sol, les vestiges, les objets mis au jour et toute autre trace de l'existence humaine en provenance de lieux où se sont exercées des activités. Il s'agit notamment de structures, de constructions, de groupes de bâtiments et de sites aménagés ainsi que leur environnement et de tous les témoins mobiliers qui y sont associés.

► Le patrimoine paysager⁴

comprend les sites et les ensembles aménagés tels que les parcs, les squares et les jardins publics ou privés, de même que les arbres remarquables ainsi que les rives. Ces composantes, comme celles du patrimoine naturel, bâti et archéologique, définissent le caractère des paysages de Montréal. Ces œuvres conjuguées de la nature et de l'homme ou, parfois, œuvres de concepteurs de renom, renvoient à la notion de paysage qui intègre les notions de nature et de culture ainsi que la manière dont une communauté perçoit, qualifie et s'approprie son territoire.

► L'art public

comprend l'ensemble des œuvres d'art situées dans des lieux urbains, tels que les places publiques et les parcs, de même que les œuvres incorporées au mobilier urbain, à des édifices ou à l'aménagement paysager. Ce corpus est principalement constitué de sculptures, de monuments, de murales et d'éléments du paysage.

► Le patrimoine mobilier

comprend les collections municipales à caractère artistique, archéologique, documentaire, ethnohistorique et scientifique. Il inclut autant les œuvres de création que les objets archéologiques, les spécimens végétaux ou animaliers et le mobilier corporatif, industriel et urbain.

► Le patrimoine archivistique

comprend des plans, des photographies, des films, des enregistrements sonores et informatiques et des documents écrits témoignant des réalisations d'une foule de personnes et d'institutions ayant œuvré à Montréal. Il constitue l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou dans l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale.

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

► Le patrimoine culturel immatériel

comprend un ensemble de créations, de connaissances et de savoir-faire, de pratiques, d'arts et de traditions populaires encore vivants se rattachant à tous les aspects de la vie en société, ainsi que les instruments, objets et artefacts qui leur sont associés. Il est porté par la mémoire et transmis principalement de génération en génération par l'apprentissage, le témoignage ou par mimétisme. Il inspire les créations culturelles, marque l'identité de la ville, est conservé et partagé par une diversité de communautés et de groupes socio-économiques et est souvent désigné sous les vocables de « patrimoine d'expression » et de « patrimoine vivant ».

L'appréciation des multiples dimensions du patrimoine fait appel à des disciplines de plus en plus spécialisées tant en histoire que dans le domaine de l'art et des sciences sociales, des sciences physiques, biologiques et appliquées. C'est pourquoi la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* requiert une approche intégrée et multidisciplinaire.

1 « L'ensemble des créations et des produits conjugués de la nature et de l'homme, qui constituent le cadre de notre existence dans le temps et dans l'espace. Une réalité, une propriété à dimension collective et une richesse transmissible qui favorisent une reconnaissance et une appartenance. »

2 Notamment que : « Notre patrimoine est un héritage (...) un témoignage (...) une richesse matérielle (...) un fondement de notre culture et de notre identité ».

3 Groupe-conseil pour une politique du patrimoine, 2004, *Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*, p. 4.

4 Le patrimoine naturel (au sens de la définition de l'UNESCO, 1972) est généralement associé à de grands territoires vierges, sinon très peu remaniés. Aussi la notion de « paysage culturel », qui intègre les notions de nature et de culture, est-elle désormais

avancée pour illustrer la résultante de l'action humaine sur le milieu naturel (UNESCO, 1992). Cependant, cette notion peut prêter à confusion puisque tout, ou presque, peut répondre à cette expression, et elle est difficilement opérationnelle dans le cadre des activités de planification et de gestion du territoire. L'appellation de patrimoine paysager, qui renvoie au **paysage** dans l'acception première du terme, soit « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage, 2000), est retenue aux fins de la Politique du patrimoine. Le terme « patrimoine paysager » semble d'ailleurs refléter le discours au Québec, à tout le moins celui du Conseil du paysage québécois (*La gestion par les valeurs, exploration d'un modèle*, Commission des biens culturels du Québec, juin 2004, p. 33).



3.2 LA VALEUR PATRIMONIALE

Notion et valeur

Le patrimoine s'édifie dans le temps et l'espace et cristallise l'identité que se reconnaît ou veut se donner une société. La notion de patrimoine, tout comme sa reconnaissance, est une construction socio-historique, processus dynamique entretenu par un ensemble de valeurs auxquelles adhèrent une communauté ou un groupe social à une période donnée.

Les facteurs à la base de l'évaluation patrimoniale sont consignés dans les chartes, conventions et déclarations nationales et internationales. Ces documents témoignent de l'évolution des connaissances et de la sensibilité relatives au patrimoine, qui se précisent, se raffinent et se transforment avec le temps, notamment lorsque de nouvelles préoccupations surgissent¹.

Aux fins de la *Politique*, peut être considéré comme patrimonial ce qui représente une valeur significative ou exceptionnelle pour la collectivité montréalaise du point de vue de :

- ▶ **l'histoire**, liée au territoire où les événements se sont produits ainsi qu'aux personnages qui y ont participé, et qui a généré des formes spécifiques d'organisation sociale et urbaine au cours d'une période donnée et dans un contexte géopolitique global;
- ▶ **la science**, qui englobe les disciplines s'intéressant à la biodiversité et à l'équilibre écologique, aux technologies, aux relations humaines et aux rapports qu'entretiennent les individus et les communautés à leur milieu de vie, et dont l'écologie, l'anthropologie, l'archéologie et la géographie font partie;
- ▶ **l'art**, qui renvoie à la création et à la culture populaire, incluant l'architecture, l'architecture de paysage et l'urbanisme, et qui s'intéresse au concepteur, au contexte de la réalisation et aux qualités « intrinsèques » des œuvres, monumentales comme modestes;
- ▶ **l'esthétique**, faisant appel à l'émotion et à la perception pour tout type de patrimoine, issu ou non du travail d'un concepteur.

Ces valeurs ne sont pas mutuellement exclusives. Elles sont modulées par des critères d'appréciation objectifs et subjectifs tels que :

- la rareté (ou l'unicité), à laquelle sont également associées la fragilité ou la précarité, par exemple un lieu ou des pratiques en voie d'éradication, ou encore des espèces végétales ou animales menacées, comme le sont leurs habitats, qui concourent à la richesse de la biodiversité en milieu urbain;
- l'authenticité;
- la représentativité associée à des ensembles, à des témoins physiques ou à des pratiques sociales et culturelles porteurs d'identité;

- l'intégrité relative à l'état physique et au degré de conservation d'un bien, d'un site ou d'un ensemble (sans exclure la stratification historique), de même qu'au maintien de l'usage originel ou d'un usage compatible;
- l'ancienneté d'un bien, d'un site ou d'un ensemble dans l'histoire de Montréal;
- l'innovation et le progrès dont témoigne le patrimoine issu de toutes les périodes de l'histoire de Montréal incluant celle, entre les années 1930 et 1975, qui génère une production culturelle dite « moderne »;
- la remémoration, par la reconnaissance du potentiel de témoignage de l'histoire ou des pratiques sociales, culturelles ou spirituelles;
- la portée cognitive liée à l'aspect didactique;
- l'utilité;
- le rayonnement.

Ces critères sont fondés sur des significations culturelles (symbolique ou identitaire) qui ne résident pas seulement dans les attributs intrinsèques d'un objet, d'un site ou de pratiques, mais aussi dans le fait que leur pérennité contribue à maintenir vivante la mémoire collective.

1 Commission des biens culturels du Québec, 2004, *La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle*; Groupe-conseil pour une politique du patrimoine, 2004, *Énoncé d'orientation pour une*

politique du patrimoine, p. 4; Ville de Montréal et ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1998, *Le patrimoine de Montréal*.

Portée de la Politique



4

4.1 Le cadre législatif

4.2 Les axes d'intervention proposés par la Politique



4.1 LE CADRE LÉGISLATIF

Portée de la Politique

L'action municipale en matière de patrimoine prend des formes fort variées et fait appel à l'intervention des services corporatifs, des services d'arrondissement, des sociétés paramunicipales et à la collaboration de multiples acteurs externes. À maints égards, les modalités de l'intervention municipale sont prescrites ou circonscrites par la législation québécoise établissant ses pouvoirs et compétences, de même que par les lois sur les biens culturels, l'aménagement et l'urbanisme, le bâtiment, la qualité de l'environnement, la conservation du patrimoine naturel, les inhumations et les exhumations, les archives; quelques lois du Canada traitent également de l'action en patrimoine. C'est donc à l'intérieur de cet environnement que s'inscrit la *Politique du patrimoine* (voir encadré).

PRINCIPALES LOIS RELATIVES À L'ACTION MUNICIPALE EN PATRIMOINE

La Ville de Montréal est soumise à toutes les lois du Québec et du Canada dans l'exercice de ses fonctions. Ses pouvoirs et obligations en matière de patrimoine sont notamment conférés par les lois suivantes:

ENCADREMENT DE L'ACTION MUNICIPALE

***Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19)**

Elle établit les pouvoirs et compétences des villes du Québec.

***Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4)**

Elle détermine les pouvoirs et la répartition des compétences de la Ville de Montréal.

***Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q., 2000, chapitre 56)**

Aussi connue sous le nom de projet de loi 170, il s'agit de la première d'une série de lois modifiant les structures municipales et la Charte de la Ville de Montréal. Le partage des responsabilités entre les services corporatifs et les services d'arrondissement ainsi que la création du Conseil du patrimoine ont notamment été introduits par des lois et décrets découlant de la réforme municipale.

ENCADREMENT DE L'ACTION EN PATRIMOINE

***Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., chapitre B-4)**

Elle permet au gouvernement du Québec et aux municipalités d'attribuer des statuts de protection à des biens et à des territoires patrimoniaux qui assujettissent les propriétaires à des mesures de contrôle.

(suite à la page suivante)

PRINCIPALES LOIS RELATIVES À L'ACTION MUNICIPALE EN PATRIMOINE (SUITE)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19)

Elle oblige les villes à élaborer un plan d'urbanisme ainsi que la réglementation d'urbanisme afférente et en prescrit les éléments obligatoires et facultatifs pouvant notamment permettre de gérer les interventions ayant un impact sur le patrimoine. Cette loi établit aussi les grandes lignes du processus de consultation publique et du fonctionnement des comités consultatifs d'urbanisme.

Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), Code de construction (L.R.Q., chapitre B-1.1, r.0.01.01) et autres codes et règlements afférents

Ils permettent de contrôler la qualité des travaux de construction et de rénovation dans le but d'assurer la sécurité du public. Les normes de construction peuvent avoir un impact sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20)

Elle encadre l'exercice des métiers de la construction et rend possible, depuis l'adoption du projet de loi 181 (L.Q., 2001, chapitre 79), l'exécution de travaux par des artistes professionnels membres d'une association reconnue dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art et par des restaurateurs professionnels membres d'une association de restaurateurs reconnue par le ministre de la Culture et des Communications.

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et règlements afférents

Ils prévoient des études d'impact et des mesures de protection de l'environnement, notamment en regard du patrimoine bâti et archéologique et de milieux naturels tels que les rives.

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., chapitre C-61.01)

Elle concourt à l'objectif de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection de sa diversité biologique et des éléments des milieux naturels qui conditionnent la vie.

Loi sur les inhumations et les exhumations (L.R.Q., chapitre I-11)

Elle prévoit des procédures particulières en matière d'inhumation et d'exhumation ayant notamment une incidence sur le respect des sépultures anciennes et la pratique de recherches archéologiques.

Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1)

Elle oblige la Ville à adopter une politique de gestion de ses documents actifs et semi-actifs, à établir et à tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents ainsi qu'à assumer la gestion de ses documents inactifs.

LOIS DU CANADA

Loi sur les lieux et monuments historiques (L.R. 1985, ch. H-4)

Elle constitue la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998, ch. 31)

Elle crée l'Agence Parcs Canada et apporte des modifications corrélatives à certaines lois.

Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales (L.R. (1985), ch. 52 (4^e suppl.))

Elle vise à protéger les gares ferroviaires patrimoniales.

Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels (L.R. 1985, ch. C-51)

Elle concerne l'exportation de biens culturels et l'importation de biens culturels exportés illégalement.



4.2 LES AXES D'INTERVENTION PROPOSÉS PAR LA POLITIQUE

Portée de la Politique

Par la *Politique*, la Ville entend affirmer son leadership pour favoriser le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais. Dans cette perspective, la *Politique* envisage l'action municipale selon les axes suivants :

- ▶ la mise en place d'un **système d'organisation de l'action en patrimoine** ;
- ▶ la concrétisation de cette organisation dans l'exercice de ses rôles de **propriétaire** et de **gestionnaire**, où elle devra faire preuve d'exemplarité.

L'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine vise à structurer l'intervention municipale, et à favoriser le partage de la responsabilité en matière de patrimoine par l'ensemble des Montréalais. Les interventions nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine débordent en effet largement le seul champ de compétence municipal. En plus de gérer ses propres propriétés, la Ville accompagne ses partenaires (citoyens, gouvernements, institutions, milieu associatif, etc.) dont elle appuie, encadre ou stimule les initiatives. Elle fait aussi preuve de leadership en matière de sensibilisation, de commémoration et de toponymie.

Pour assurer la cohérence et la complémentarité de l'action de la Ville et de ses partenaires, la *Politique* propose plus particulièrement :

- une attitude proactive de la Ville pour inviter ses partenaires à prendre les responsabilités qui leur incombent, et pour provoquer l'émergence de solutions créatives en présence d'enjeux complexes ou parfois divergents ;
- un soutien au milieu patrimonial et à la mise en réseau des acteurs en patrimoine.

L'action de la **Ville propriétaire** se traduit par une variété de fonctions représentative de la diversité du patrimoine dont elle est propriétaire : écoterritoires, espaces naturels, parcs et bâtiments, aussi bien qu'œuvres d'art public, patrimoine archéologique, collections et archives. Il s'agit d'un ensemble de propriétés qu'elle acquiert, cède, prête et loue ; qu'elle entretient, aménage ou restaure ; qu'elle gère, rend accessible ou fait connaître. En tant que propriétaire exemplaire, la Ville compte d'abord établir une vue d'ensemble et une coordination de ses actions, mais également accroître sa connaissance de son patrimoine et susciter l'implication de partenaires. Pour favoriser les interventions directes de conservation et de mise en valeur du patrimoine municipal géré par les services corporatifs et les services d'arrondissement, la *Politique* propose également et plus particulièrement :

- de créer dans le budget municipal un fonds dédié à la conservation et à la mise en valeur des biens municipaux d'intérêt patrimonial.

L'action de la **Ville gestionnaire** concerne principalement le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, archéologique et paysager, l'art public, ainsi que le patrimoine archivistique et le patrimoine immatériel. Comme gestionnaire, elle doit élaborer un cadre de gestion juste et équitable, qui permette de concilier les besoins du présent sans dilapider le legs du passé ni compromettre l'avenir; elle est également interpellée en soutien à des initiatives des divers horizons patrimoniaux.

Ainsi, entre autres activités, la Ville planifie le développement du territoire et détermine les grandes orientations relatives à son aménagement, élabore une réglementation et des modalités de gestion du domaine privé, participe à la concertation de multiples partenaires et établit des ententes de développement, cite des immeubles et crée des sites du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* tout en assurant la gestion des interventions assujetties aux volets municipal et provincial de cette loi.

En tant que gestionnaire exemplaire, la Ville compte d'abord établir une vue d'ensemble et une coordination de ses actions, mais également consolider ses acquis, raffiner sa connaissance et ses mécanismes de reconnaissance et de gestion des biens patrimoniaux, et assurer une utilisation optimale des ressources affectées au soutien à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine. Pour favoriser le développement d'une attitude responsable et l'appropriation du patrimoine par les Montréalais, la *Politique* propose également, plus particulièrement:

- une plus grande convivialité des processus reliés à l'obtention d'autorisations;
- l'amélioration de l'information et du soutien au citoyen;
- le développement de nouvelles formes de mesures incitatives en complément aux programmes de subventions traditionnels.

Enjeux et pistes d'action



5

5.1 Le système d'organisation de l'action en patrimoine

5.2 La Ville de Montréal — propriétaire exemplaire

5.3 La Ville de Montréal — gestionnaire exemplaire

5.4 Quelques territoires stratégiques

Dans la perspective d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais, les enjeux mis en lumière par la *Politique* se répartissent en quatre grandes catégories. Trois d'entre elles reprennent les grands axes de l'action municipale, soit une première relative au leadership de la Ville dans l'organisation de l'action en patrimoine, et deux autres traitant de son exemplarité dans l'exercice de ses rôles de propriétaire et de gestionnaire. Une dernière catégorie transpose ce leadership exemplaire dans quelques territoires stratégiques.

Le système d'organisation de l'action en patrimoine établit le mode d'action de la Ville et de ses partenaires, mode d'action qui se concrétise dans les actions de la Ville propriétaire et gestionnaire. En ce sens, la lecture de la section relative à l'organisation de l'action en patrimoine est indispensable à une compréhension complète des enjeux exposés dans les sections portant sur l'exemplarité de la Ville comme propriétaire et gestionnaire, et sur les territoires stratégiques.



5.1 LE SYSTÈME D'ORGANISATION DE L'ACTION EN PATRIMOINE

Enjeux et pistes d'action

5.1.1 LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME

LA COHÉRENCE DES ACTIONS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Le système d'organisation de l'action en patrimoine rassemble l'ensemble des acteurs intervenant sur le patrimoine montréalais : les citoyens montréalais, la Ville et ses instances, les instances consultatives ainsi que des partenaires gouvernementaux, auxquels s'ajoutent l'ensemble des partenaires de la société civile dont les activités courantes ou occasionnelles peuvent avoir un impact sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais, ou sur le développement de sa connaissance.

Pour être en mesure d'assurer la complémentarité et la convergence des multiples gestes touchant le patrimoine, la Ville doit, d'une part, établir des bases et des principes clairs sur lesquels elle pourra appuyer la mise en place d'une organisation concertée.

D'autre part, la Ville doit mettre en place une « veille patrimoniale » qui lui permette de structurer un mode de collecte et de gestion de l'information relative au patrimoine, autant pour éclairer une prise de décision rapide dans des situations critiques que pour alimenter et orienter son action à moyen et long terme.

► **Établir les bases d'une organisation concertée de l'action de la Ville et de ses partenaires**

- Établir un partage clair des responsabilités.
- Accroître la connaissance du patrimoine montréalais et mettre en place des modalités qui en favorisent le partage et la diffusion.
- Poursuivre la recherche, le développement et le partage de l'expertise par la collaboration avec les milieux universitaires, les associations professionnelles et les organismes nationaux et internationaux voués à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine.
- Déterminer des stratégies de conservation et de mise en valeur s'inscrivant dans une vision d'ensemble ainsi que des actions appropriées selon la nature des objets et des enjeux en cause, pouvant être aussi diverses que la reconnaissance, la réglementation ou l'entretien.
- Identifier des modes d'action favorisant la multidisciplinarité et l'intégration des multiples dimensions du patrimoine.
- Accroître et coordonner les activités de sensibilisation et de diffusion pouvant rendre accessible le patrimoine montréalais, le faire connaître, faire connaître les actions permettant sa conservation et sa mise en valeur, et favoriser son appropriation et son rayonnement, sur le plan local comme sur le plan international.

► **Mettre sur pied une « veille patrimoniale »**

- Identifier les enjeux et les champs d'information que la veille devrait cibler, tels que la conservation d'œuvres d'art des lieux de culte lors de leur réaffectation, la dispersion d'objets significatifs provenant du territoire montréalais, etc.
- Établir les liens entre la veille et les diverses instances de la Ville.
- Créer un réseau de collaborateurs permanents de toutes les disciplines qui peuvent agir comme des « antennes » dans le milieu (institutions, Réseau patrimoine Montréal, etc.).
- Prévoir un mode de participation des citoyens à la veille, notamment pour le signalement de situations urgentes.
- Affecter des ressources à la gestion de l'information.
- Diffuser sur Internet l'information stratégique issue de la veille.

5.1.2 LES PARTICIPANTS AU SYSTÈME

LE CITOYEN

De tous les participants au système, le citoyen est celui qui intervient de plus près et dont les gestes quotidiens ont le plus d'impact sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais.

► **Placer le citoyen au cœur de l'action en patrimoine**

- Offrir aux détenteurs de patrimoine des conseils et du soutien, en développant des outils et mécanismes d'information ainsi que des processus simples et efficaces de traitement des demandes d'autorisations et de subventions.
- Mettre à profit la connaissance et la vigilance du citoyen soucieux de la conservation du patrimoine en s'assurant d'une part de le rejoindre par des moyens efficaces et d'autre part de lui permettre de s'exprimer et d'être entendu par la Ville.
- Accroître la visibilité des interventions exemplaires.

LA VILLE

La Ville agit sur différents plans et sur toutes les facettes du patrimoine montréalais, que ce soit comme propriétaire ou comme gestionnaire. Elle dispose d'une large gamme de possibilités pour participer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, et la diversité de son action lui donne le pouvoir et la légitimité d'orchestrer les actions des multiples partenaires s'associant à la mise en œuvre du système d'organisation de l'action en patrimoine.

L'expertise municipale est répartie dans les arrondissements et leurs services ainsi que dans les services municipaux corporatifs. Les arrondissements ont une responsabilité de gestion locale et immédiate des besoins de leurs citoyens touchant notamment l'urbanisme, la culture, les loisirs, le développement social et communautaire, les parcs, les arbres, la voirie et l'habitation. Leur interaction quotidienne avec la population, les différents milieux et les institutions locales est assurément un facteur de succès dans la réalisation des objectifs de la Politique. Les services corporatifs, pour leur part, sont responsables de la planification, de la coordination d'ensemble et des dossiers à caractère métropolitain.

L'élaboration de la Politique du patrimoine représente un jalon important dans le processus de coordination et de collaboration des services d'arrondissement et des services corporatifs. Cette collaboration devrait se poursuivre et servir de modèle dans la mise en œuvre de la Politique.

En conséquence, il apparaît essentiel de consolider l'expertise municipale et de la valoriser, d'accentuer la sensibilisation à tous les niveaux de la Ville, de faciliter le partage de la connaissance et de l'information entre les différents services municipaux et les autres instances telles que les sociétés paramunicipales, le Conseil des arts et la Société de transport de Montréal et de tirer parti de la complémentarité de leurs rôles respectifs pour multiplier les occasions et accélérer les actions de mise en valeur du patrimoine.

► **Consolider l'expertise municipale et la valoriser**

- Maintenir et renforcer une masse critique d'expertise dans les services corporatifs, apte à jouer un rôle de planification, de coordination, de conseil et de soutien.
- Assurer des liens de complicité et de complémentarité entre les experts des services corporatifs et les experts en arrondissement.
- Poursuivre le développement de l'expertise municipale et la faire connaître auprès des clientèles internes et externes.
- Mettre à profit l'expertise municipale en favorisant la participation aux grandes réflexions sur le patrimoine à l'échelle nationale et internationale.
- Favoriser la transmission de la mémoire des employés municipaux impliqués dans les différents domaines du patrimoine montréalais.

► **Accentuer la sensibilisation à tous les niveaux de la Ville**

- Former le personnel municipal appelé à renseigner et à informer le public.
- Sensibiliser les décideurs municipaux au patrimoine.
- Créer des mécanismes de formation continue pour l'ensemble du personnel intervenant directement en matière de patrimoine, incluant le personnel affecté aux interventions sur le patrimoine de propriété municipale et particulièrement les employés désignés pour l'entretien.

► **Faciliter le partage de la connaissance et de l'information**

- Concevoir et systématiser des mécanismes de communication et de partage de l'information entre les différents services municipaux, leur permettant d'une part d'avoir un accès facile à l'ensemble des plans, politiques, programmes, règlements, études et répertoires relatifs au patrimoine montréalais, et d'autre part de coordonner leurs actions dans un souci de cohérence et de complémentarité.
- Multiplier les occasions d'échange de connaissances et favoriser la collaboration et la synergie par l'organisation d'activités telles que des états généraux du patrimoine.

► **Miser sur la complémentarité entre le rôle des sociétés paramunicipales, du Conseil des arts et de la Société de transport de Montréal (STM) et les actions en patrimoine de la Ville**

- Assurer la convergence de l'action des sociétés paramunicipales et de celle des services municipaux dans la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*.
- Définir des objectifs à atteindre en matière patrimoniale et les intégrer à l'évaluation des activités des sociétés paramunicipales.
- Maintenir le soutien du Conseil des arts aux musées montréalais.

- Soutenir la STM dans la conservation et la mise en valeur de son patrimoine en lui offrant un accès privilégié à l'expertise municipale, notamment en matière d'architecture, d'art public et d'archéologie, afin de l'aider à inventorier son patrimoine et à en organiser la gestion.
- S'associer à la STM pour favoriser la visibilité des éléments du patrimoine montréalais par le transport en commun.

LES INSTANCES CONSULTATIVES

Essentielles au bon fonctionnement de la Ville, les différentes instances consultatives formulent des avis qui éclairent la prise de décision.

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est un acteur incontournable dans les décisions et orientations en matière de patrimoine ; ses rôles et responsabilités sont précisés dans un règlement municipal.

Par ailleurs, les activités des diverses instances consultatives en matière de patrimoine (CPM, Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme, comités consultatifs d'urbanisme des arrondissements, Commission des biens culturels du Québec) se recoupent parfois, ce qui contribue à complexifier les processus décisionnels de la Ville.

Enfin, la Ville a créé des comités consultatifs pour la conseiller sur diverses questions telles que la condition des femmes, les relations interculturelles, etc. Ces comités sont formés de représentants de la société civile et donnent accès à des réseaux importants.

► Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

- Confier au CPM la mise sur pied de la « veille patrimoniale » que la *Politique* propose d'implanter en lui assurant un soutien adéquat des services corporatifs et des services d'arrondissements.
- Soutenir le comité de toponymie du CPM dans ses actions.

► Les instances consultatives en matière de patrimoine

- Faire l'analyse des rôles, des compétences et de la composition des diverses instances consultatives impliquées dans la prise de décision en matière de patrimoine, notamment dans le cas de biens culturels et de territoires reconnus en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4), dans une perspective de simplification des processus et de complémentarité des rôles.
- Développer des mécanismes de partage et d'échange des connaissances et des meilleures pratiques entre les comités consultatifs d'urbanisme (CCU).

► Les comités consultatifs

- Mettre à contribution les comités consultatifs existants lorsque leur expertise peut enrichir et éclairer l'action municipale en matière de patrimoine.

INSTANCES CONSULTATIVES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Le Conseil du patrimoine de Montréal

Constitué en septembre 2002 par règlement municipal en vertu de l'article 83.12 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), le Conseil du patrimoine, composé de neuf membres, est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. À ce titre, il conseille et informe le conseil municipal, le comité exécutif et les conseils d'arrondissements sur les questions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notamment pour la citation de monuments historiques, la constitution de sites du patrimoine ou les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux. Son rôle l'amène à se prononcer sur les propositions de modifications du *Plan d'urbanisme* et lors de l'adoption de projets majeurs touchant un emplacement reconnu pour sa valeur patrimoniale. Il contribue également à l'élaboration et à la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* de la Ville, tout en s'intéressant à l'initiation et à la sensibilisation des citoyens au patrimoine, par son appui à l'organisation d'activités et à l'élaboration d'outils pédagogiques.

Le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme

Créé le 17 avril 2002 par une résolution du comité exécutif, ce Comité ad hoc se compose de douze membres, dont un élu, choisis pour leur compétence professionnelle reconnue dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage. Son mandat consiste à conseiller l'administration de la Ville de Montréal sur les questions relatives à la qualité architecturale et urbanistique relevant de la compétence de la Ville. Pour ce faire, il donne des avis sur les projets de développement immobilier qui lui sont soumis en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, sur le *Plan d'urbanisme* et sur toute autre proposition ou politique relative à l'aménagement et au développement de la ville qui sont du ressort du conseil municipal.

Les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) des arrondissements

Constitués en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), et adaptés à la réalité de la nouvelle ville de Montréal, les CCU, dont le nombre de membres est variable, comprennent au moins un élu membre du conseil. Lorsqu'il est doté d'un CCU, l'arrondissement a le pouvoir d'assujettir par règlement la délivrance de permis d'occupation, de construction et de lotissement à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale ou à l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Est également soumise au CCU l'approbation des dérogations mineures, des projets d'aménagement d'ensemble ainsi que des usages conditionnels si des règlements ont été adoptés à cette fin par l'arrondissement. Par ailleurs, la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) confie aux CCU l'étude des projets de démolition.

La Commission des biens culturels du Québec

Créée en 1972 en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec* (L.R.Q., c. B-4), la CBCQ est un organisme consultatif auprès de la ministre de la Culture et des Communications du Québec. Elle a pour mandat d'étudier les demandes d'avis relatives à la restauration de biens, à l'attribution de statuts juridiques, à la recherche archéologique, etc. Elle est également appelée à entendre divers groupes d'intervenants lors d'auditions, de consultations et de représentations et à présenter ensuite ses recommandations au Ministre. De plus, elle a un rôle conseil auprès du Ministre en vertu de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1).

LES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Les différents paliers gouvernementaux constituent des partenaires privilégiés en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Le gouvernement du Canada désigne des lieux historiques nationaux, subventionne des interventions sur les immeubles qui en font partie, et applique une politique de commémoration (plaques et monuments). Dans ses juridictions et sur ses propriétés, il n'est pas tenu de considérer les règlements et les demandes de la Ville de Montréal.

Le gouvernement du Québec est un acteur de premier plan en matière de patrimoine à Montréal, notamment en ce qui a trait aux biens culturels identifiés en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) et sur lesquels il exerce un contrôle ainsi qu'aux archives publiques identifiées en vertu de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21-1).

Pour sa part, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est l'instance qui détermine les grands objectifs d'aménagement à l'échelle régionale.

Les partenaires gouvernementaux sont également de grands propriétaires dont les actions peuvent servir de levier à la mise en valeur du patrimoine montréalais. Le gouvernement du Canada gère des espaces à forte valeur patrimoniale, notamment le Port de Montréal et le canal de Lachine et ses écluses, et possède quelques centres d'interprétation et sites historiques. Le gouvernement du Québec est aussi un important propriétaire de sites et de biens patrimoniaux et les activités immobilières que ses ministères et mandataires y exercent devraient être soumises aux orientations qu'il se donne en matière de patrimoine.

Les compétences établies par les lois constituent le cadre premier des relations entre la Ville et les gouvernements supérieurs. Toutefois, la multiplication des échanges et des collaborations entre les partenaires gouvernementaux et la Ville ou encore la mise en place de modalités d'action tripartites (fédéral, provincial et municipal) en matière de patrimoine pourraient renforcer la cohérence et la complémentarité de leurs interventions respectives.

► **Le gouvernement du Canada**

Il est proposé au gouvernement du Canada:

- d'agir de concert avec la Ville dans le cadre des études préalables à la désignation de lieux historiques nationaux et de sites historiques canadiens sur le territoire de Montréal;
- d'harmoniser davantage ses activités de planification et de gestion immobilière ainsi que ses activités de diffusion et ses programmes de subventions avec les orientations, activités et programmes municipaux;
- d'intégrer les orientations municipales en matière de patrimoine en ce qui a trait aux interventions, sur le territoire de Montréal, de ses ministères et mandataires tels que la Société immobilière du Canada (SIC), la Société du Vieux-Port, le Port de Montréal et l'Agence Parcs Canada.

► **Le gouvernement du Québec**

Il est proposé au gouvernement du Québec:

- d'agir de concert avec la Ville dans le cadre des études en vue d'attribuer des statuts en vertu de la *Loi sur les biens culturels*;
- de maintenir et de développer les ententes et les programmes conjoints avec la Ville de Montréal;
- d'intégrer les orientations municipales en matière de patrimoine en ce qui a trait aux interventions de ses ministères et mandataires sur le territoire de Montréal, telles que le développement des

hôpitaux et des universités, ainsi que les interventions de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et de la Société immobilière du Québec (SIQ);

- dans le cas de la société Hydro-Québec, de participer à la conservation et à la mise en valeur de milieux naturels, de sites et d'ouvrages de génie ayant une valeur patrimoniale, à titre d'intervenant majeur sur le territoire et de grand propriétaire foncier;
- de faire progresser la législation québécoise, notamment la *Loi sur les biens culturels* et les différents codes s'appliquant au bâtiment ayant un impact sur le patrimoine.

► La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Il est proposé à la CMM:

- de poursuivre les échanges nécessaires à la cohérence et à la complémentarité entre les orientations prévues au schéma de la CMM en matière de patrimoine, et celles énoncées par la Ville dans son *Plan d'urbanisme* et ses politiques sectorielles;
- de travailler conjointement avec la Ville à l'évolution de l'instrumentation en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

LES PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La conservation et la mise en valeur du patrimoine requièrent l'implication de multiples partenaires de la société civile. Dans le cadre de la Politique du patrimoine, la Ville entend autant soutenir les nombreux groupes et individus déjà actifs en patrimoine qu'inviter et inciter de nouveaux acteurs à collaborer au développement de partenariats permettant de compléter ou de prolonger l'action municipale, notamment en ce qui concerne la connaissance, la sensibilisation, la diffusion ou encore la reconnaissance de l'excellence des gestes exemplaires en faveur du patrimoine montréalais. Enfin, certains partenaires de la société civile sont également d'importants détenteurs de patrimoine et, à ce titre, ils sont appelés à faire preuve d'exemplarité.

► Les grands propriétaires

- Inviter les grands propriétaires — les autorités religieuses, les universités, les maisons d'enseignement, les institutions scolaires — et le milieu des affaires à planifier leur développement en collaboration avec la Ville, notamment au moyen d'ententes et d'accords qui prennent en compte des problématiques patrimoniales telles que celles des sites industriels vacants ou des propriétés institutionnelles.

► Le milieu associatif

- Poursuivre et élargir les collaborations avec les individus et les organismes non gouvernementaux et à but non lucratif voués à la connaissance, à la conservation, à la mise en valeur, à la promotion et à la diffusion du patrimoine montréalais sous toutes ses formes ainsi qu'à ceux soutenant la création dans le domaine des arts, de l'architecture, de l'urbanisme et de tout autre aspect lié à la qualité du cadre de vie. L'Opération patrimoine architectural de Montréal réalisée avec Héritage Montréal constitue un exemple inspirant.

- Créer et consolider de nouveaux partenariats avec le milieu associatif dans un souci de complémentarité des expertises. Par exemple, favoriser l'émergence et l'action d'organismes intéressés au patrimoine dans les quartiers de Montréal et des secteurs de la ville qui en sont actuellement dépourvus, en plus d'appuyer les initiatives du milieu associatif en matière de conservation, de gestion, d'éducation, de diffusion et d'expositions.
 - Renforcer le soutien au milieu associatif, notamment par le maintien et l'augmentation des enveloppes budgétaires et des programmes de subventions ainsi que par le développement de partenariats financiers avec les autres paliers de gouvernements.
 - Appuyer le Réseau Patrimoine Montréal dans la réalisation de ses projets.
- ▶ **Les autorités religieuses**
- S'associer aux autorités religieuses pour planifier l'avenir du patrimoine religieux.
- ▶ **Les universités, établissements d'enseignement et commissions scolaires**
- Établir des partenariats pour la recherche, le développement et la transmission des connaissances et des savoir-faire en matière de patrimoine.
 - Établir des liens avec le système scolaire pour développer des opérations de sensibilisation au patrimoine rejoignant leurs diverses clientèles et particulièrement les jeunes enfants.
- ▶ **Les artisans, associations et ordres professionnels**
- Établir des partenariats avec les artisans, associations et ordres professionnels pour le maintien, le développement et la promotion de pratiques responsables en patrimoine.
- ▶ **Le milieu des archives**
- S'associer au Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM) et au milieu des archives pour promouvoir l'acquisition, le traitement, la préservation et la diffusion des archives montréalaises, tant publiques que privées.
 - S'associer au GARM et au milieu des archives pour réaliser un portail Internet offrant un accès public à l'ensemble des archives montréalaises.
- ▶ **Les musées et lieux de diffusion**
- Collaborer à l'élaboration d'un plan stratégique de soutien au milieu muséal montréalais qui encourage notamment la complémentarité des mandats des musées existants, particulièrement les musées spécialisés dans l'histoire de Montréal.

LE RÉSEAU PATRIMOINE MONTRÉAL

Le **Réseau patrimoine Montréal** vise à favoriser le regroupement d'intervenants du milieu du patrimoine, à faciliter le partage des ressources et des savoir-faire et à offrir à ses membres, qu'il s'agisse d'associations ou d'institutions, plus de visibilité pour contribuer à faire connaître toutes les formes de patrimoine.

- Inciter les partenaires gouvernementaux et privés à maintenir leur soutien au développement et à l'amélioration continue du Centre des collections muséales de Montréal et à la conservation des collections.
- Utiliser des lieux patrimoniaux de Montréal pour les faire connaître par l'intermédiaire d'activités de diffusion.

► **Le milieu des affaires**

- Sensibiliser le milieu des affaires au patrimoine montréalais.
- Inciter le milieu des affaires à mettre en valeur son propre patrimoine.
- Inviter le milieu des affaires à investir dans le patrimoine par des initiatives de mécénat, de parrainage et de partenariat, notamment pour les collections et la mise en valeur de lieux patrimoniaux.

► **L'industrie de la construction**

- Encourager les actions visant l'essor des métiers traditionnels de la construction.
- Encourager l'industrie à développer des matériaux et techniques de restauration et d'entretien économiques et durables.

► **L'industrie touristique**

- Encourager l'industrie touristique à développer un produit fondé sur la qualité du patrimoine montréalais.

► **L'industrie culturelle**

- Encourager les promoteurs et organisateurs d'événements publics soutenus par la Ville et les autres acteurs de l'industrie culturelle à intégrer la dimension patrimoniale à leurs activités.

► **Les médias**

- Inviter les médias à poursuivre et à accentuer leurs actions de promotion et de diffusion des connaissances et les inciter à alimenter la réflexion sur le patrimoine montréalais.

5.1.3 LA SENSIBILISATION

L'APPROPRIATION DU PATRIMOINE PAR LA POPULATION, PAR LE SOUTIEN AUX ORGANISMES VOUÉS À LA SENSIBILISATION ET À LA DIFFUSION ET PAR L'OPTIMISATION DE LA GESTION

Faire de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine une responsabilité partagée commande d'importants efforts de sensibilisation à mener avec les principaux acteurs dans le domaine. Cela suppose aussi un soutien accru au citoyen. La Ville entend donc inscrire la sensibilisation au patrimoine au cœur de son rôle de gestionnaire et exercer un leadership exemplaire en la matière, autant par son soutien au développement culturel que par ses activités visant à assurer et à promouvoir la qualité du cadre de vie.

Les services d'arrondissement possèdent une connaissance du territoire et des intervenants dans le champ du patrimoine particulièrement propice à la participation active des acteurs locaux. L'arrondissement constitue donc un premier lieu d'opérations où la Ville peut réaliser les maillages nécessaires à la sensibilisation et la diffusion du patrimoine.

De plus, la Ville soutient le milieu associatif dans ses activités d'animation, de sensibilisation et de diffusion du patrimoine montréalais par des programmes de subventions ou des partenariats, notamment avec des organismes à but non lucratif dont la mission originale, complémentaire à la mission municipale, optimise la gestion de biens et de territoires d'un grand intérêt patrimonial. À titre d'exemple, mentionnons le Centre de la montagne, qui anime et interprète le patrimoine du mont Royal, la Société du Château Dufresne, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui met en valeur et fait connaître les lieux au public, et Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, qui conserve et veille à l'interprétation du lieu de fondation de Montréal au cœur du Vieux-Montréal. De même, des événements tels que l'Opération patrimoine architectural de Montréal, qui valorise l'action citoyenne exemplaire en matière de patrimoine bâti, compte sur l'appui de l'entreprise privée, des services corporatifs et des services d'arrondissement ainsi que sur le milieu associatif pour atteindre ses objectifs. Tous ces types d'actions doivent être poursuivis et améliorés.

La Ville reconnaît aussi l'importance des musées montréalais. Non seulement d'importants diffuseurs en matière de patrimoine, ils constituent aussi une porte d'entrée pour les visiteurs en plus de jouer un rôle majeur dans l'affirmation de l'identité montréalaise sur le plan local, national et international. Pleinement engagée dans le soutien de l'action de la communauté muséale montréalaise, la Ville entend poursuivre et développer ce partenariat essentiel.

Enfin, les démarches entreprises par la Ville dans la foulée du Sommet de Montréal pour favoriser la mise sur pied du Réseau patrimoine Montréal auront pour effet de consolider les efforts du milieu associatif pour la diffusion et l'animation du patrimoine et de faciliter la convergence des activités des arrondissements, des musées, des centres de diffusion, des centres d'archives, des sociétés et ateliers d'histoire et des autres intervenants en patrimoine sur tout le territoire. Les échanges ainsi multipliés entre diffuseurs permettront d'avoir une vue d'ensemble de l'action montréalaise en matière de patrimoine, de mieux faire connaître et apprécier les multiples facettes du patrimoine et de susciter une action responsable à l'égard de sa conservation et de sa mise en valeur.

► **Soutenir et faire connaître les initiatives locales**

- Appuyer la sensibilisation et la diffusion du patrimoine par des partenariats à l'échelle locale et en convenant de modes d'échange avec l'ensemble des arrondissements.
- Associer les équipements municipaux tels que les musées, centres d'interprétation, centres de loisirs, bibliothèques, maisons de la culture et autres lieux de diffusion aux activités des partenaires locaux en matière de sensibilisation et de diffusion du patrimoine.

► **Soutenir le milieu associatif**

- Travailler davantage avec le milieu associatif à la connaissance et à la promotion de la valeur patrimoniale des biens et territoires de Montréal ainsi qu'à l'élaboration de modes de gestion originaux et complémentaires à l'action municipale.
- Susciter des partenariats, élargir les collaborations et renforcer le soutien au milieu associatif pour faire connaître et apprécier le patrimoine montréalais.
- Offrir au milieu associatif l'étroite collaboration des services municipaux pour favoriser la diffusion sur le patrimoine dans tous les arrondissements.

- ▶ **Soutenir les musées montréalais et travailler de concert avec eux**
 - Travailler davantage avec les musées à la connaissance et à la promotion de la valeur patrimoniale des biens et territoires de Montréal ainsi qu'à l'élaboration de modes de gestion originaux et complémentaires à l'action municipale.
 - Dans le cadre des ententes avec les gouvernements supérieurs, améliorer le soutien aux efforts regroupés de promotion et au développement du réseau des musées montréalais.
- ▶ **Soutenir le développement du Réseau patrimoine Montréal**
 - Profiter des occasions offertes par le Réseau pour coordonner l'action municipale de manière à travailler davantage avec les principaux acteurs en patrimoine en matière de connaissance, de promotion et de modes de gestion innovateurs complémentaires à l'action municipale.
- ▶ **Soutenir le milieu de l'éducation**
 - Déployer un effort particulier pour soutenir le milieu de l'éducation en assurant la contribution des acteurs du système d'organisation de l'action en patrimoine dans le développement d'activités à caractère pédagogique pouvant être intégrées aux programmes scolaires.

5.1.4 LA COMMÉMORATION

LA COHÉRENCE ET LA LISIBILITÉ DES GESTES DE COMMÉMORATION

La commémoration renvoie à l'ensemble des gestes visant à rappeler des faits, des personnages, des pratiques culturelles significatives ou des lieux importants dans l'histoire de Montréal. Ces gestes peuvent comprendre autant l'installation de monuments, de cénotaphes, de plaques ou œuvres d'art public que des aménagements urbains, des cérémonies, des déclarations ou des désignations toponymiques. La multiplicité des demandes de commémoration adressées à la Ville et la diversité de forme des réponses qui peuvent y être apportées requièrent une vision d'ensemble des activités de commémoration et une stratégie de gestion permettant d'en assurer l'appropriation par les citoyens montréalais.

- ▶ **Élaborer une stratégie de commémoration**
 - Développer une stratégie basée sur une vision d'ensemble de la commémoration et visant la cohérence des différents gestes en la matière, l'identification de modalités de participation des citoyens et la mise en valeur du patrimoine commémoratif montréalais.
- ▶ **Assurer l'intégration de la commémoration aux différents types d'interventions de la Ville**
 - Intégrer la commémoration aux autres interventions de la Ville, notamment en ce qui se rattache aux aménagements publics, à l'art public et aux activités culturelles, et considérer ces interventions comme porteuses de mémoire.
 - Étudier la possibilité de mettre en valeur *in situ* les traces du passé et les aspects intangibles du patrimoine tels que des éléments naturels (anciens rivages, rivières canalisées, etc.), des vestiges archéologiques, des ouvrages et des bâtiments importants disparus (cimetières et lieux de sépulture oubliés, ancien parlement sur la place D'Youville, etc.).

► **Développer des mesures visant l'appropriation du patrimoine commémoratif montréalais par la population**

- Mettre en place un programme de commémoration active associé à des activités récurrentes d'animation et d'interprétation (événements, circuits touristiques, etc.), à des publications et à de la signalisation pour maintenir vivante la mémoire liée aux objets et signes commémoratifs, et faire connaître cette démarche de commémoration auprès de la population.
- Favoriser l'émergence d'une commémoration active originale par des colloques, des ateliers et des projets interdisciplinaires.

5.1.5 LA TOPONYMIE

LA COHÉRENCE DES DÉSIGNATIONS TOPONYMIQUES SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

La toponymie consiste en la désignation des lieux. Chaque dénomination comprend un élément générique décrivant la nature de l'entité dénommée, et un élément spécifique particularisant le lieu. En tant qu'activité courante de la Ville, la toponymie représente un véhicule privilégié de perpétuation de la mémoire de faits, de personnages, de pratiques ou de lieux. Il importe toutefois d'assurer la pérennité des toponymes attribués, et leur appropriation par les citoyens.

► **Mettre en place un cadre de gestion cohérent en matière de toponymie**

- Adopter des règles et des critères de dénomination des lieux publics fondés sur l'histoire, la culture et la géographie en sollicitant notamment la participation du public. Ces règles devraient privilégier l'attribution de toponymes évoquant l'apport des Premières Nations, l'histoire des quartiers, la diversité ethnoculturelle ainsi que le patrimoine immatériel, entre autres les légendes et les toponymes anciens.
- Affirmer la pérennité du patrimoine toponymique montréalais en instituant des règles claires stipulant que seules des circonstances exceptionnelles justifient le changement de nom d'un lieu.
- Examiner la possibilité de dénommer certains lieux et espaces publics près des bâtiments municipaux, salles et lieux de rassemblement.

► **Favoriser l'appropriation du patrimoine toponymique montréalais**

- Développer des pratiques et des outils favorisant l'appropriation du patrimoine toponymique montréalais, tels que l'inscription de l'origine des dénominations sur les plaques toponymiques et la publication de répertoires toponymiques.



5.2 LA VILLE DE MONTRÉAL — PROPRIÉTAIRE EXEMPLAIRE

Enjeux et pistes d'action

LA VILLE DOIT PRENDRE LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR DEVENIR UNE PROPRIÉTAIRE EXEMPLAIRE

Pour être en mesure de jouer son rôle de leader en matière de patrimoine de manière exemplaire, la Ville doit accroître la connaissance de son propre patrimoine, explorer les possibilités d'appui externe dans ses démarches de conservation et de mise en valeur ainsi que réserver les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ses interventions. Cette contribution municipale, essentielle à l'amélioration de la qualité de vie et au développement durable, est susceptible d'entraîner une responsabilisation à l'égard des actions individuelles et collectives en patrimoine.

► **Accroître la connaissance du patrimoine municipal**

- Mettre à jour et perfectionner l'inventaire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial en y incluant notamment les bâtiments du patrimoine moderne et les sites archéologiques connus ou qui présentent un potentiel.
- Inventorier le patrimoine paysager à Montréal, incluant notamment les arbres et ensembles d'arbres remarquables.
- Inventorier les ouvrages de génie municipal d'intérêt patrimonial et les documenter.
- Compléter les inventaires et la documentation sur l'art public.
- Faire connaître le patrimoine municipal et y donner accès par des moyens tels que des journées portes ouvertes et d'autres activités de promotion.
- Mettre en place des modes de communication valorisant les initiatives municipales exemplaires en matière de rénovation, de conservation et d'entretien du patrimoine dont la Ville est propriétaire.

► **Susciter l'implication de partenaires pour la mise en valeur du patrimoine municipal**

- Développer les modalités favorisant la mise en place de partenariats pour la conservation et la mise en valeur des propriétés municipales.
- Susciter des parrainages et des partenariats pour la mise en valeur des propriétés municipales, notamment pour le patrimoine naturel.

► **Réserver une place privilégiée au patrimoine dans le budget municipal**

- Créer, dans le programme triennal d'immobilisations, un fonds municipal qui permettra aux services corporatifs et aux services d'arrondissement d'assurer la restauration des biens municipaux d'intérêt patrimonial.

5.2.1 LE PATRIMOINE NATUREL

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL DE MONTRÉAL

Les milieux naturels peu ou pas altérés par l'intervention humaine représentent une richesse collective à préserver et à mettre en valeur. Ces réserves naturelles sont pour la plupart comprises dans les grands parcs-nature, propriétés de la Ville, et dans le périmètre de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Leur aménagement permet à la population d'avoir un contact avec la nature, que ce soit les bois d'origine, les milieux humides, les îlets et les cours d'eau.

► Assurer la pérennité des milieux naturels

- Élaborer des stratégies de conservation, d'aménagement, de mise en valeur et de gestion intégrée visant à réduire au minimum les impacts négatifs de la fréquentation croissante, de l'évolution des besoins et du développement urbain.
- Élaborer des stratégies d'entretien préventif et de gestion écologique du patrimoine naturel afin d'assurer sa conservation, notamment pour les milieux fragiles que constituent les rives et les îlets.
- Procéder à l'acquisition de nouveaux sites naturels.

5.2.2 LE PATRIMOINE BÂTI, ARCHÉOLOGIQUE ET PAYSAGER

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES IMMEUBLES MUNICIPAUX D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

La Ville possède de nombreuses propriétés d'intérêt patrimonial sur lesquelles elle effectue des travaux d'entretien, de rénovation et de restauration. En plus des partenariats possibles et de l'allocation de budgets suffisants pour la conservation des immeubles municipaux patrimoniaux, la Ville doit composer avec un problème d'inoccupation de certains de ses bâtiments. Par ailleurs, les transactions immobilières de la Ville doivent être considérées du point de vue de leur impact sur le patrimoine montréalais.

► Favoriser l'émergence de projets qui permettront l'occupation, la conservation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux vacants

- Explorer de nouvelles avenues pour susciter des projets qui permettront l'occupation, la conservation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux vacants.
- Poursuivre l'action municipale de soutien aux organismes culturels et sociocommunautaires qui vise à les doter d'espaces et de locaux en recyclant, lorsque opportun, les bâtiments municipaux excédentaires.

► Intégrer la dimension patrimoniale dans les projets de transactions immobilières de la Ville ou de ses sociétés paramunicipales

- Consulter la population sur les projets de cession d'immeubles, notamment en ce qui a trait aux changements d'occupation envisagés.
- S'assurer que les projets de cession d'immeubles prennent en compte leurs dimensions patrimoniales.

► **Conserver et mettre en valeur les ouvrages d'art et de génie**

- Élaborer des mesures de mise en valeur spécifiques aux ouvrages de génie municipal d'intérêt patrimonial (ponts, viaducs, infrastructures d'aqueduc, etc.).

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

La Ville a entrepris une démarche afin de localiser et d'évaluer les sites archéologiques potentiels sur ses propriétés et celles de ses sociétés (les terrains vacants municipaux, les emprises publiques, les parcs, les sous-sols des bâtiments patrimoniaux et les terrains adjacents). Le repérage de ce patrimoine exige une planification de court et de long terme pour devancer les projets municipaux. L'information pertinente doit être directement disponible aux intervenants afin d'assurer sa prise en compte et d'éviter des délais au moment de la mise en œuvre d'un projet. Il importe d'accélérer la réalisation de l'inventaire de ces ressources et d'optimiser la portée et l'efficacité des outils de gestion déjà existants.

► **Améliorer le cadre de gestion des ressources archéologiques sur les propriétés municipales**

- Poursuivre l'inventaire des sites archéologiques potentiels.
- Déterminer les valeurs scientifiques, didactiques et symboliques des sites archéologiques et identifier ceux pouvant bénéficier d'une protection en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4).
- Élaborer les mesures de protection des sites archéologiques municipaux.
- « Géoréférencer » et mettre en relation les différentes banques de données informatiques existantes.

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER DE MONTRÉAL

Les grands parcs et les espaces verts aménagés font partie du patrimoine des Montréalais. Ils comportent des dimensions naturelles (écologiques) et culturelles (aménagements). Certains d'entre eux se démarquent par une valeur patrimoniale reconnue en raison de leur qualité paysagère exceptionnelle, de leur lien avec un événement historique, de leur filiation à un concepteur de renom ou parce qu'ils recèlent des éléments naturels intègres. Par ses interventions successives d'entretien, d'aménagement, d'agrandissement et d'acquisition de nouveaux espaces verts, la Ville maintient la nature en ville et la rend accessible à la population.

► **Assurer la pérennité des lieux et ensembles paysagers présentant une valeur patrimoniale**

- Définir la notion de patrimoine paysager en considérant les dimensions naturelles et culturelles et identifier les paysages d'intérêt patrimonial sur la base de critères relatifs aux caractéristiques à la fois naturelles et culturelles (géomorphologiques, hydrographiques, horticoles, artistiques, identitaires, historiques, etc.).
- Élaborer des stratégies de conservation, d'aménagement, de mise en valeur et de gestion intégrée visant à minimiser les impacts négatifs de la fréquentation croissante reliés à l'usage ou dus à l'évolution des besoins et au développement urbain.
- Élaborer des stratégies d'entretien préventif et de gestion écologique du patrimoine paysager.

- Concevoir des mécanismes de contrôle pour assurer la conservation du patrimoine paysager municipal conséquents avec les exigences posées aux citoyens, notamment en ce qui a trait à l'abattage des arbres.
- Examiner les possibilités d'aménagement de nouveaux sites.

L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION PATRIMONIALE AU DOMAINE PUBLIC

Le domaine public est constitué d'un réseau de places, de passages, de rues, de ruelles, etc. Cette trame fait partie du patrimoine montréalais et permet une lecture privilégiée du développement de la ville et de l'organisation de l'espace urbain.

► Conserver la trame de rues

- Affirmer la pérennité de la trame de rues en établissant des règles claires à l'effet que seules des circonstances exceptionnelles puissent justifier la disparition de voies publiques, de ruelles et de sentiers qui sont inhérents ou qui contribuent à l'intérêt patrimonial du tissu urbain.

► Développer les savoir-faire et innover en matière d'intervention respectueuse du patrimoine sur le domaine public

- Concevoir un mécanisme de coordination des travaux, établir une logistique des interventions sur le domaine public et, lorsque opportun, réaliser une étude en évaluant l'impact sur toutes les dimensions du patrimoine, incluant le mobilier urbain.
- Identifier certains lieux exceptionnels du domaine public contribuant à l'identité de Montréal pour y développer des projets exemplaires en matière de planification, d'aménagement et d'entretien.

► Prendre en compte les dimensions naturelle et paysagère

- Établir, dès l'amorce de l'étape de planification, des règles claires en matière de paysage de façon à permettre une démarche intégrée de valorisation et de reconnaissance.
- Tenir compte des éléments naturels et paysagers (topographie, hydrographie, végétation, etc.) lors de la conception des plans et réseaux d'infrastructures.
- Intégrer des mesures de conservation du patrimoine paysager, notamment pour les arbres remarquables et en bordure des rives accessibles au public, lors de l'élaboration de plans de gestion et d'entretien.
- Préserver les alignements d'arbres par les mesures nécessaires telles que des soins lors des plantations ainsi que par le choix, la protection et le renouvellement des espèces.
- Poursuivre la recherche de solutions visant à optimiser les conditions de survie des arbres en milieu urbain.

5.2.3 L'ART PUBLIC

LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DU CORPUS D'ŒUVRES D'ART

La Ville acquiert, conserve et met en valeur des œuvres d'art dans le cadre de projets d'aménagement d'espaces publics et de construction et de rénovation de bâtiments corporatifs. Le Plan d'action en art public adopté en 1989 demande à être actualisé à la lumière de l'expérience acquise de manière à harmoniser les actions municipales sur l'ensemble du territoire.

► **Être exemplaire dans la gestion du corpus d'art public**

- Actualiser le *Plan d'action en art public* en visant la cohérence du corpus de la collection municipale.
- Intégrer l'art public dans la planification des projets et dans le montage financier des actions municipales.
- Maintenir une équipe d'entretien spécialement formée en matière d'art public.
- Préciser et formaliser avec les artistes les protocoles d'entretien et les modalités assurant la pérennité des œuvres de facture contemporaine.

5.2.4 LE PATRIMOINE MOBILIER

UNE VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE MOBILIER

Les collections montréalaises apportent une contribution significative à la connaissance de l'histoire de Montréal et du Québec. Toutefois, l'action de la Ville en matière de collectionnement est le fait d'une évolution historique plutôt que d'une planification cohérente menée par les diverses entités administratives concernées. Ainsi, le patrimoine mobilier de la Ville est présent dans les collections des musées municipaux, des institutions scientifiques, des bibliothèques et dans les collections archivistiques, archéologiques, artistiques et ethnohistoriques constituées à partir des activités des services municipaux. Il comporte aussi divers objets non regroupés en collections tels que le mobilier et les équipements corporatifs, industriels, institutionnels et urbains de même que des objets significatifs, protocolaires ou autres. Les activités municipales en regard du patrimoine mobilier concernent l'acquisition, la conservation et la mise en valeur des biens, et la diffusion des connaissances sur ceux-ci.

► **Développer l'action municipale en matière de muséologie pour favoriser la constitution, la conservation et la mise en valeur des collections**

- Établir un portrait diagnostique de l'action municipale en matière de muséologie (musées, archives, bibliothèques et autres équipements municipaux).
- Définir les orientations municipales en matière de muséologie municipale, comprenant l'identification et la précision du rôle de tous les services et acteurs impliqués dans des missions de nature muséologique, ainsi que de leurs besoins de fonctionnement et de développement.

► **Assurer une vue d'ensemble du patrimoine mobilier**

- Dresser un portrait d'ensemble de l'activité municipale en matière de collections, en documentant:

- la nature des activités, des acteurs et des ressources municipales, les outils d'intervention existants (règlements, actions, équipements, expertises, programmes, etc.);
 - le contenu de chacune des collections.
 - Inventorier le patrimoine mobilier municipal non constitué en collection.
 - Reconnaître et développer la mission des unités responsables des collections municipales archivistiques, archéologiques, artistiques, documentaires, de sciences naturelles et ethnohistoriques.
 - Instaurer dans les pratiques municipales et l'ensemble des services municipaux le souci de conserver les objets significatifs de l'histoire de la municipalité.
- **Assurer une gestion cohérente du patrimoine mobilier et des collections, en établissant une stratégie municipale globale et des orientations spécifiques à chaque collection et au patrimoine mobilier non constitué en collection**
- En matière de constitution de collection:
 - élaborer des modalités d'acquisition comprenant des comités spécifiques lorsque opportun.
 - En matière de conservation:
 - évaluer l'état des collections municipales ainsi que les besoins relatifs à la conservation et à l'entreposage et identifier les ressources disponibles;
 - évaluer l'état du patrimoine mobilier et identifier les installations, les équipements et le matériel nécessaires à sa conservation, en priorisant à court terme le mobilier urbain de l'Expo 67 et le mobilier industriel;
 - s'assurer que les activités de conservation soient intégrées au processus de gestion courante;
 - consolider la vocation du Centre des collections muséales de Montréal, qui regroupe une partie des collections municipales.
 - En matière de sensibilisation, de diffusion et de mise en valeur:
 - miser sur les collections municipales pour diffuser des connaissances sur le patrimoine de Montréal;
 - réaliser des projets de diffusion et d'éducation en collaboration avec les services responsables des collections, les équipements de diffusion municipaux (musées, maisons de la culture, institutions scientifiques) et d'autres partenaires, privés et publics;
 - mettre en commun l'information sur l'ensemble des collections municipales sur le site Internet de la Ville à partir des systèmes d'informatisation existants.

5.2.5 LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ AU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE MUNICIPAL

Avec plus de quatre kilomètres linéaires de documents couvrant deux cents ans d'histoire, la Ville de Montréal possède un patrimoine archivistique considérable. Ce patrimoine est une source riche et diversifiée permettant de comprendre le passé de Montréal. Il constitue également une masse d'informations essentielles pour documenter les autres patrimoines, tels que le bâti, l'archéologique et l'artistique. De plus, grâce aux technologies de l'information, il est facile de rendre disponible un corpus d'archives toujours grandissant à plusieurs publics intéressés à l'histoire ainsi qu'aux intervenants spécialisés en patrimoine.

► **Constituer le corpus des archives publiques et privées montréalaises**

- Encourager les personnes physiques et morales détentrices d'archives privées significatives à les confier aux services d'archives montréalais.

► **Assurer une gestion cohérente du patrimoine archivistique corporatif et de celui des arrondissements**

- En matière d'acquisition d'archives:
 - développer et appliquer les calendriers de conservation;
 - articuler et promouvoir une politique d'acquisition d'archives privées.
- En matière de traitement:
 - compléter les inventaires du patrimoine archivistique;
 - sélectionner et traiter définitivement les fonds d'archives de grande valeur.
- En matière de préservation:
 - réaliser une analyse de la situation;
 - élaborer un plan d'intervention et prendre les mesures nécessaires pour le mettre en application.
- En matière de diffusion et de mise en valeur:
 - organiser sur le site Internet de la Ville des expositions virtuelles d'archives;
 - développer le *Guide des archives* de la Ville;
 - participer, conjointement avec des services municipaux ou d'autres institutions, à des expositions mettant en valeur les archives de la Ville.



5.3 LA VILLE DE MONTRÉAL — GESTIONNAIRE EXEMPLAIRE

Enjeux et pistes d'action

LA VILLE DOIT PRENDRE LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR DEVENIR UNE GESTIONNAIRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Pour assumer son rôle de gestionnaire, la Ville doit s'appuyer sur une connaissance solide de son histoire et de son patrimoine, sur des partenariats, et sur un cadre juridique reflétant l'élargissement de la notion du patrimoine observé au cours des dernières décennies.

Elle doit se donner une vue d'ensemble pour agir avec cohérence autant dans l'attribution de statuts de reconnaissance que dans la gestion des biens et territoires bénéficiant de tels statuts.

Elle doit mettre en place des règles garantissant la qualité et l'objectivité des études constituant l'assise de ses décisions, raffiner et resserrer son encadrement réglementaire, et s'assurer que la réglementation du bâtiment ne soit pas incompatible avec des objectifs de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Elle doit faire une utilisation judicieuse des programmes de subventions. Elle peut aussi, lorsque possible, les remplacer ou les assortir de nouvelles formes de mesures incitatives.

Enfin, parallèlement au raffinement et au développement de ses outils de gestion, la Ville doit poursuivre les démarches visant à faire connaître certains de ses éléments identitaires exceptionnels à l'échelle mondiale.

► **Accroître la connaissance du patrimoine de Montréal**

- Poursuivre le développement de la connaissance du patrimoine de Montréal, et plus particulièrement :
 - compléter les inventaires en cours en matière de patrimoine naturel;
 - poursuivre et raffiner les inventaires relatifs aux secteurs et aux bâtiments d'intérêt patrimonial identifiés dans le *Plan d'urbanisme*, notamment en regard du patrimoine moderne et du patrimoine industriel;
 - compléter l'inventaire des grandes propriétés institutionnelles amorcé par le *Plan d'urbanisme*;
 - compléter l'inventaire des lieux de culte réalisé par la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (en ajoutant une évaluation de leur dimension urbaine et paysagère et en l'étendant aux bâtiments construits entre 1945 et 1975 ainsi qu'aux bâtiments désaffectés);
 - réaliser des inventaires des cimetières, des croix de chemin et des chapelles votives d'intérêt patrimonial;
 - compléter l'inventaire du patrimoine scolaire à partir de celui réalisé par la Commission scolaire de Montréal en favorisant et en appuyant des initiatives semblables dans d'autres commissions et institutions scolaires;

- compléter les inventaires des territoires identifiés comme secteurs d'intérêt archéologique dans le *Plan d'urbanisme* afin d'évaluer la qualité de préservation du milieu physique, de localiser les sites archéologiques conservés et de définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique;
 - réaliser un inventaire des arbres et ensembles d'arbres remarquables et compléter les inventaires relatifs au patrimoine paysager;
 - réaliser un portrait analytique du patrimoine immatériel, notamment sur les fêtes, événements, défilés, collections, documents, archives et autres porteurs ou transmetteurs de la mémoire du patrimoine immatériel.
 - Développer des modes de gestion documentaire facilitant l'accès et l'utilisation des connaissances acquises.
 - Concevoir des mécanismes permettant de faire connaître le patrimoine de Montréal et les sources d'information existantes.
- **Développer des partenariats appuyant la Ville dans son rôle de gestionnaire**
- Établir des partenariats avec les intervenants publics (gouvernements, institutions d'enseignement, archives publiques, etc.) et privés (centres de recherches spécialisés, citoyens, etc.) pour un partage d'information et d'expertise et un échange sur des problématiques communes quant aux pratiques d'inventaire, de recherches documentaires, de conservation, de financement, etc.
 - Développer une stratégie concertée avec le Centre de sécurité civile et d'autres partenaires montréalais afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine en cas de sinistre.
- **Actualiser, de concert avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Commission des biens culturels du Québec, le volet municipal de la *Loi sur les biens culturels* (LBC) pour protéger une plus grande diversité de biens patrimoniaux**
- Faire un bilan des outils en vigueur et une analyse des problèmes particuliers posés par certains types de biens patrimoniaux.
 - Étudier la possibilité d'attribuer des statuts patrimoniaux en vertu du volet municipal de la LBC à de nouveaux types de biens patrimoniaux, notamment les intérieurs, les sites archéologiques, les arbres et ensembles d'arbres remarquables ainsi que les trames de rues.
 - Examiner la possibilité d'obtenir des modifications à la LBC pour régir la protection du patrimoine archéologique localisé sur des propriétés privées, parallèlement au développement de moyens de financement appropriés.
 - Étudier la possibilité d'introduire dans le volet municipal de la LBC un processus d'avis d'intention et la possibilité de déterminer pour un bien cité une aire de protection.
 - Examiner la possibilité d'obtenir des modifications à la LBC qui permettent à la Ville d'accorder une réduction des impôts fonciers pour les biens protégés en vertu du volet municipal de cette loi.
- **Développer une vue d'ensemble de la reconnaissance du patrimoine et de sa gestion**
- Viser la cohérence du corpus de biens et territoires protégés par le volet municipal de la *Loi sur les biens culturels* :
 - Poursuivre le développement de critères de sélection pour les immeubles et secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais en considérant notamment le patrimoine moderne et le patrimoine industriel;

- Élaborer un plan stratégique d’attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale en tenant compte des sites mentionnés dans le *Plan d’urbanisme*;
- Accompagner le plan stratégique municipal d’attribution de statuts d’un plan de communication qui vise à faire connaître aux citoyens les raisons de l’action municipale en la matière, le processus d’attribution du statut et les implications pour les propriétaires d’un bien visé par la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4);
- Tenir dans les arrondissements des séances d’information destinées aux propriétaires pour faire connaître les intentions de la Ville avant d’entreprendre le processus d’attribution d’un statut.
- Viser une gestion plus cohérente des biens protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels* :
 - Harmoniser les objectifs et les critères de gestion des biens et territoires protégés par le volet municipal de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q. c. B-4), dans la perspective d’une vue d’ensemble de leur développement et de leur mise en valeur;
 - Faire un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine;
 - Simplifier la gestion des biens et territoires protégés par le volet provincial de la *Loi sur les biens culturels* et établir des critères de gestion communs;
 - Finaliser le développement des outils nécessaires à l’obtention de la gestion du Vieux-Montréal, du mont Royal et des autres biens et lieux possédant un statut, dont la gestion relève actuellement du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

► **Adopter une réglementation adéquate et exercer un contrôle serré des interventions en milieu patrimonial**

- Implanter un processus d’encadrement des études patrimoniales nécessaires à l’évaluation des projets comprenant des balises claires sur le produit attendu ainsi qu’une tarification permettant à la Ville de commander et d’encadrer elle-même ces études.
- Renforcer les mécanismes visant le respect de la réglementation (inspections, amendes, etc.).
- Examiner le mode de gestion actuel des démolitions, incluant les procédures de documentation.
- Poursuivre l’analyse du territoire et des pressions qui s’y exercent de manière à proposer, lorsque opportun, des mesures réglementaires appropriées, notamment en regard de facettes peu connues du patrimoine bâti.

► **Viser l’intégration de la réglementation du bâtiment comme élément positif de la conservation du patrimoine architectural**

- Établir un compendium des situations regrettables typiques.
- Adopter, pour les bâtiments non visés par la réglementation provinciale, des allègements réglementaires visant spécifiquement les situations de conservation du patrimoine architectural.
- Faire des représentations auprès de la Régie du bâtiment du Québec pour que les mêmes actions soient posées en ce qui concerne les bâtiments visés par les règlements provinciaux.
- Faire des représentations auprès de la Régie du bâtiment du Québec pour introduire, comme un des objectifs des codes par objectifs, la notion de conservation du patrimoine bâti.

- ▶ **Assurer une utilisation optimale des ressources dans les programmes destinés à la conservation, à la mise en valeur et à la diffusion du patrimoine**
 - Envisager l'établissement de priorités dans l'attribution de subventions qui permettent de tenir compte des disparités des situations (secteur défavorisé, difficulté majeure de recyclage ou de restauration, etc.).
 - Intégrer la protection des dimensions archéologique et paysagère dans les programmes de subventions, notamment celui destiné à l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.
 - Négocier la mise à jour des normes des programmes de soutien financier à la diffusion contenues dans l'Entente entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec sur le développement culturel.
 - Négocier avec le ministère de la Culture et des Communications la mise sur pied d'un programme de soutien financier pour les biens et les territoires protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) qui ont une composante archéologique et pour les sites archéologiques localisés sur des propriétés privées.

- ▶ **Intégrer la dimension patrimoniale dans les programmes de subventions qui ne visent pas spécifiquement la conservation et la mise en valeur du patrimoine**
 - Évaluer l'impact des programmes de subventions sur le patrimoine bâti, archéologique et paysager.
 - Évaluer l'opportunité de jumeler un volet patrimonial à certains programmes existants et étendre les bonnes pratiques à tous les programmes.

- ▶ **Mettre en place des mesures incitatives efficaces visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine**
 - Instaurer des incitatifs fiscaux visant à compléter ou à remplacer les programmes de subventions « traditionnels ».
 - Introduire des mesures, à l'intérieur de programmes existants, pour encourager des pratiques respectueuses du patrimoine (par exemple, la restauration au lieu du remplacement).
 - Étudier la possibilité de réduire la taxation pour favoriser l'entretien du patrimoine bâti dans certains cas.
 - Évaluer la possibilité de taxer l'inoccupation.
 - Élaborer des méthodes d'évaluation des retombées positives des interventions en matière de patrimoine.

- ▶ **Assurer le rayonnement international du patrimoine montréalais**
 - Poursuivre les démarches entreprises en vue de l'inscription de Montréal sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO avec la thématique *Montréal, plaque tournante océanique et continentale*, en tenant compte de l'importance des rapides de Lachine.
 - Saisir les occasions de faire connaître le patrimoine montréalais par la participation à des événements internationaux ainsi qu'à leur accueil (colloques, expositions, missions municipales, provinciales et fédérales).

5.3.1 LE PATRIMOINE NATUREL

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL DE MONTRÉAL

Étant donné que le territoire de Montréal est presque entièrement urbanisé, il importe que la Ville, dans ses activités de planification et de contrôle de l'aménagement du territoire, vise à conserver les caractéristiques naturelles (géomorphologiques, topographiques, hydrographiques, etc.) des sites non encore lotis ainsi que des îlets et des rives. Un enjeu primordial est d'assurer la pérennité des écoterritoires visés par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et pour lesquels le Plan d'urbanisme prévoit une planification détaillée. Ces écoterritoires sont situés pour une bonne part à la périphérie des parcs-nature déjà constitués.

► Assurer la pérennité des milieux naturels d'intérêt patrimonial

- Instaurer des approches innovatrices et concertées de gestion du territoire, notamment pour les milieux naturels et les écoterritoires, en complément à la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.
- Établir des critères relatifs au maintien des caractéristiques topographiques, hydrographiques et végétales applicables aux plans de lotissement et de développement ainsi qu'au tracé de nouvelles rues.
- Intégrer le patrimoine naturel dans les visions, plans directeurs, stratégies d'aménagement et de gestion du territoire, notamment le *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

5.3.2 LE PATRIMOINE BÂTI, ARCHÉOLOGIQUE ET PAYSAGER

LA POURSUITE DE LA MISE EN VALEUR ET DE LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE DE PROXIMITÉ DANS LE RESPECT DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Le patrimoine de proximité détermine le caractère des voisinages et influence la qualité des milieux de vie. Formé notamment du bâti résidentiel, commercial et institutionnel local ainsi que des parcs de quartiers, il représente la plus grande partie du patrimoine montréalais. La préservation de l'identité des quartiers dépend de sa protection. Depuis plus d'une décennie, la réglementation d'urbanisme protège le patrimoine de proximité en identifiant des secteurs en fonction de leurs caractéristiques patrimoniales et en assurant un traitement qualitatif des interventions. Ces modalités de gestion se sont généralement appliquées au patrimoine résidentiel et commercial, mais moins d'attention a été accordée à d'autres types de patrimoine, notamment au patrimoine scolaire. Actuellement, les arrondissements ont la responsabilité de gérer le patrimoine immobilier de proximité, en conformité avec les mesures prescrites au document complémentaire du Plan d'urbanisme.

► **Raffiner les outils de gestion et de sensibilisation relatifs au patrimoine de proximité**

- Continuer de développer le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal et le diffuser sur Internet.
- Renforcer le rôle du document complémentaire du *Plan d'urbanisme* pour assurer la cohérence des interventions de conservation et de mise en valeur du patrimoine.
- Appuyer les efforts déployés par les commissions scolaires pour mieux connaître le patrimoine scolaire et pour diffuser l'information au public.
- Examiner les moyens d'assurer la conservation et la mise en valeur des établissements scolaires en reconnaissant notamment leur valeur structurante dans l'organisation spatiale des quartiers montréalais.

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX COMME ENJEU PRIORITAIRE

Par sa richesse, sa diversité et sa quantité, le patrimoine religieux contribue à structurer et à forger l'identité des quartiers montréalais. Actuellement, en l'absence d'une vue d'ensemble de la problématique, la conservation, la transformation ou la démolition de ces principaux témoins font l'objet de décisions ponctuelles, ce qui pourrait conduire à la perte d'éléments essentiels de ce patrimoine.

Une vue d'ensemble de l'encadrement des projets affectant des lieux de culte permettrait d'établir des priorités et des mesures de conservation adaptées aux différentes situations. Toutefois, d'ici sa mise en place, des outils de gestion intérimaires sont nécessaires pour encadrer l'analyse de projets de transformation ou de démolition qui continuent d'être présentés à la Ville.

Par ailleurs, les ensembles conventuels, souvent entourés de vastes terrains paysagers, subissent de fortes pressions de développement. Leur recyclage devrait aussi se baser sur un cadre global d'évaluation qui assure le maintien de leurs qualités patrimoniales essentielles, en ce qui a trait tant au paysage qu'au bâti.

La question des cimetières pose, à Montréal, des défis particuliers. Les interventions sur ces lieux doivent mettre en valeur les traces de leur mémoire et de leur caractère sacré. Ainsi, l'impact à long terme sur le paysage des nouveaux modes d'inhumation doit être évalué. En outre, la découverte d'anciens cimetières et de sépultures toujours en place commande une approche particulière.

Enfin, les rares croix de chemin et les chapelles votives constituent des traces de modes de vie disparus et représentent une lourde charge d'entretien pour leurs propriétaires.

► **Établir une vue d'ensemble de l'encadrement des projets visant les bâtiments conçus à des fins de culte**

- Raffiner la catégorisation des lieux de culte de l'inventaire de la Fondation du patrimoine religieux et du ministère de la Culture et des Communications afin d'y associer une hiérarchie de moyens adéquats à leur maintien. Par exemple, en vertu de ce cadre d'évaluation des projets, un lieu de culte dont l'intérêt patrimonial est jugé majeur pourrait se voir attribuer un statut de protection juridique et voir son usage restreint à des activités hautement compatibles avec son caractère; un autre lieu de culte, de moindre importance, pourrait être recyclé et transformé avec comme seule exigence d'en conserver l'apparence extérieure.
- Privilégier des vocations publiques et collectives lors du recyclage des lieux de culte.

- Élargir les connaissances sur le recyclage des lieux de culte, rechercher des exemples intéressants et des solutions novatrices.
 - Favoriser l'émergence de projets d'occupation de lieux de culte notamment en étudiant les incitatifs fiscaux possibles ainsi que les moyens pour mettre en relation l'offre en bâtiments désaffectés et les besoins du marché immobilier.
 - Participer aux réflexions sur la création d'une fiducie qui prendrait en charge certains lieux de culte.
 - D'ici la mise en place d'un cadre d'évaluation des projets visant les lieux de culte, établir un contrôle serré des projets de démolition et instaurer des mesures réglementaires intérimaires.
- ▶ **Maintenir les caractéristiques des ensembles conventuels d'intérêt patrimonial**
 - Se doter d'outils de gestion et de planification permettant le maintien des caractéristiques essentielles des ensembles conventuels d'intérêt patrimonial. Ces outils devraient notamment donner suite à l'inventaire réalisé en 2002 avec la Fondation du patrimoine religieux, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et Mission Patrimoine Religieux.
- ▶ **Maintenir les caractéristiques paysagères des cimetières d'intérêt patrimonial**
 - Se doter des connaissances et outils de gestion adéquats au maintien des caractéristiques patrimoniales et paysagères des cimetières tout en maintenant leurs activités.
 - Explorer les moyens d'assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine funéraire.
- ▶ **Assurer la conservation des croix de chemin et des chapelles votives de Montréal**
 - Citer les croix de chemin et chapelles votives d'intérêt patrimonial pour les faire connaître, les protéger et aider leurs propriétaires à les conserver.

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES PROPRIÉTÉS INSTITUTIONNELLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les propriétés institutionnelles présentent une variété et une complexité qui leur sont propres. Elles comprennent notamment les hôpitaux et les campus des universités montréalaises. Leur expansion, leur recyclage et leur utilisation pour des fonctions compatibles, le morcellement des vastes terrains qui les accompagnent souvent et le maintien de l'équilibre des valeurs paysagères et bâties sont autant de dimensions qui doivent être prises en compte dans leur conservation et leur mise en valeur.

- ▶ **Privilégier des approches de conservation et de mise en valeur qui prennent en compte la complexité du patrimoine institutionnel**
 - Développer des mécanismes réglementaires appropriés pour la conservation des caractéristiques architecturales et paysagères d'importance patrimoniale, de même que pour le maintien des usages compatibles, de nature institutionnelle ou communautaire, assortis de formules novatrices de conservation et de mise en valeur.
 - En attendant l'établissement de ces mécanismes réglementaires adaptés, concevoir des mesures réglementaires intérimaires assurant une gestion éclairée et prudente des demandes de permis à court terme afin de protéger le patrimoine institutionnel.

LA CONSERVATION D'UNE MÉMOIRE DU PASSÉ INDUSTRIEL DE MONTRÉAL

En plus des immeubles industriels intégrés à la trame urbaine des quartiers, Montréal possède de grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial. Le Plan d'urbanisme identifie, entre autres, le Port de Montréal, le secteur situé le long de la rue Notre-Dame Est, le canal de Lachine, les ateliers du CN, l'ensemble Dominion Bridge et les sites archéologiques de la Pointe-des-Seigneurs et du complexe des écluses de la Côte-Saint-Paul. À court terme, certains secteurs complexes et riches en histoire sont appelés à connaître un redéveloppement.

► Faire des choix éclairés dans le développement des sites industriels en se dotant d'outils de gestion adéquats

- Documenter les composantes des ensembles industriels d'intérêt patrimonial et les étudier.
- Établir des modes et des priorités d'intervention à partir de critères adaptés aux particularités du patrimoine industriel en favorisant notamment le recyclage d'immeubles en ateliers d'artistes ou à d'autres usages compatibles.
- Concevoir des outils de gestion assurant, à court terme, une gestion éclairée et prudente des demandes de permis.
- Privilégier des approches de planification, d'aménagement et des critères d'analyse des projets respectant le caractère industriel des sites (lotissement, organisation spatiale du bâti, mise en valeur *in situ* des traces d'immeubles, d'infrastructures, de la machinerie et des équipements et d'autres vestiges).

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique se retrouve dans les espaces publics, les terrains vacants, les emprises publiques, les caves de bâtiments anciens, les jardins, etc. Enfoui ou hors sol, c'est un patrimoine particulièrement vulnérable en regard des exigences actuelles du développement urbain, alors que le développement immobilier connaît un essor sans précédent et que les occasions d'utilisation du sous-sol se multiplient (transport, stationnement, conduits de services publics, projets d'aménagement, etc.). De plus, il est nécessaire d'harmoniser les mesures de protection des propriétés gouvernementales, municipales et privées. En effet, trois grandes entités publiques (fédérale, provinciale et municipale) sont propriétaires de sites archéologiques d'importance pour les Montréalais et répondent à des impératifs administratifs et légaux différents en plus de générer des projets subventionnés ayant une incidence sur la « ressource » archéologique. Des objectifs qualitatifs en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique doivent être définis et partagés. Par ailleurs, la Ville doit poursuivre le processus d'interprétation et de diffusion du patrimoine archéologique de Montréal. En effet, les données archéologiques prélevées doivent contribuer de manière substantielle à la connaissance du territoire et à son aménagement.

► Instaurer de nouvelles mesures de protection du patrimoine archéologique sur la base d'objectifs partagés

- Adopter une série de principes et de lignes directrices commune aux instances gouvernementales et municipales.

- Négocier avec le gouvernement du Québec la prise en compte du patrimoine archéologique dans les programmes conjoints tels que celui de la Société d'habitation du Québec.
 - Intégrer à certains programmes municipaux qui s'adressent aux propriétaires privés l'obligation de procéder à une évaluation archéologique.
 - Financer et mettre en œuvre des études de potentiel archéologique et des inventaires au terrain afin de localiser précisément les ressources en présence dans les divers secteurs identifiés au *Plan d'urbanisme* et en assurer la protection et la mise en valeur en collaboration avec les instances gouvernementales et les propriétaires privés.
- ▶ **Élargir les opérations de sensibilisation et de diffusion du patrimoine archéologique**
- Pousser plus avant le processus d'analyse et d'interprétation qui s'amorce à la suite des fouilles et rendre ces résultats disponibles.
 - Rendre accessible au public les chantiers de fouilles archéologiques.
 - Assurer la mise en valeur du patrimoine archéologique *in situ* au moyen d'éléments didactiques, de conservation de vestiges et d'événements en suscitant les collaborations avec les équipements de diffusion municipaux et les établissements privés.
 - Favoriser le développement d'un réseau thématique d'interprétation.
- ▶ **Développer et partager la connaissance et l'expertise en matière de patrimoine archéologique**
- Formaliser un réseau d'information commun en ce qui a trait à la recherche archéologique sur tout le territoire de Montréal.
 - Poursuivre les collaborations avec le milieu universitaire, les associations professionnelles et les organismes nationaux et internationaux voués à la protection du patrimoine archéologique pour favoriser la tenue d'événements permettant l'échange d'expertise et le rayonnement des réalisations montréalaises.

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE PAYSAGER DE MONTRÉAL

Le paysage comporte des dimensions naturelles (écologiques) et culturelles (aménagement). L'aménagement paysager de certaines propriétés privées participe à la qualité patrimoniale d'ensembles architecturaux ou de quartiers en plus de constituer des oasis de verdure en milieu urbain. Aussi est-il de première importance que soient préservés les éléments paysagers représentatifs des modes successifs d'occupation du territoire (ensembles ruraux, lieux de villégiature, grands domaines, etc.), qu'il s'agisse d'arbres, de jardins, de rives ou d'accès à l'eau.

- ▶ **Assurer la pérennité des lieux et ensembles paysagers et naturels d'intérêt patrimonial**
- Définir la notion de patrimoine paysager en considérant les dimensions naturelles et culturelles et identifier les paysages d'intérêt patrimonial sur la base de critères relatifs aux caractéristiques à la fois naturelles et culturelles.
 - Intégrer la notion de patrimoine paysager à la gestion du territoire, notamment pour les milieux naturels et les écoterritoires, en complément à la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.

- Établir des critères relatifs au maintien des caractéristiques paysagères applicables aux plans de lotissement et de développement ainsi qu'au tracé de nouvelles rues.
 - Intégrer le patrimoine paysager dans les visions, plans directeurs, stratégies d'aménagement et de gestion du territoire, notamment le *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.
- **Établir des mécanismes de conservation et de mise en valeur des arbres et ensembles d'arbres remarquables**
- En complémentarité avec la *Politique de l'arbre*, définir des critères communs d'identification des arbres et ensembles d'arbres remarquables pour l'ensemble du territoire.
 - Élaborer des lignes directrices d'entretien et de soin pour prolonger la vie des arbres et les diffuser auprès des citoyens.
 - Élaborer et instaurer des mesures réglementaires visant leur conservation.

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE PROJETS URBAINS STRUCTURANTS

Plusieurs projets urbains complexes requièrent des approches multidisciplinaires et peuvent être l'occasion de mettre en valeur le patrimoine.

- **Inscrire le patrimoine dans le développement de projets urbains tout en reconnaissant les liens qu'il entretient avec la trame urbaine dans laquelle il s'insère**
- Faire l'étude du développement urbain de Montréal, de la diversité de ses formes urbaines et paysages afin d'orienter les décisions d'aménagement et d'inspirer la production contemporaine.
 - Faire le bilan, avec toutes les instances concernées, des processus et résultats des concours d'architecture et d'aménagement en ce qui a trait à la prise en compte des valeurs patrimoniales.

5.3.3 L'ART PUBLIC

LA CONSERVATION DU CORPUS D'ŒUVRES D'ART SITUÉ SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Certaines œuvres d'art qui contribuent, par leur envergure et leur visibilité, à la qualité du paysage urbain, se trouvent sur des propriétés privées et ne sont pas spécifiquement soumises à la réglementation municipale.

- **Protéger le corpus d'œuvres d'art situé sur le domaine privé**
- Avec l'aide des partenaires et en s'appuyant sur les inventaires existants, cerner l'envergure du corpus d'œuvres d'art à protéger, identifier les problématiques et établir une stratégie d'intervention.

5.3.4 LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

LA POURSUITE DES ACTIVITÉS DE CONSTITUTION, DE TRAITEMENT, DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec¹, rappelle que ce sont les documents d'archives « qui permettent d'interpréter les bâtiments et les places publiques, les événements économiques et sociaux, qui leur donnent leur sens. Les documents les plus banals expliquent la largeur des rues et le choix des matériaux, le partage des terres, le nombre de lits dans les hôpitaux, la sélection des manuels scolaires... et des élèves. Inutiles en apparence, si on les considère isolément, ils permettent, lorsqu'on les replace en contexte, d'écrire l'histoire. » Pour assurer à ce patrimoine « discret » sa place dans l'ensemble du patrimoine montréalais, il est nécessaire de reconnaître le rôle et les responsabilités des nombreux intervenants susceptibles d'en assurer la sauvegarde. L'expertise d'organismes tels que le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), actif depuis vingt ans en matière d'archives privées, est exemplaire; elle doit, comme celle d'autres partenaires montréalais, être soutenue et mise à contribution.

► **Constituer le corpus des archives publiques et privées montréalaises**

- Encourager les personnes physiques et morales détentrices d'archives privées significatives à les confier aux services d'archives montréalais.

► **Favoriser le traitement des fonds et collections d'archives publiques et privées montréalaises**

- Soutenir, conjointement avec Bibliothèque et Archives Canada et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les services d'archives montréalais dans leurs activités de tri, de classification et de description des archives.

► **Réunir les conditions propices à la préservation des archives publiques et privées montréalaises**

- Opter pour les normes généralement reconnues en matière de préservation permanente des archives.
- Favoriser l'application de ces normes à l'ensemble des archives publiques et privées montréalaises.

► **Favoriser la mise en valeur des archives**

- Soutenir, conjointement avec Bibliothèque et Archives Canada et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les services d'archives montréalais dans leurs activités de mise en valeur des archives montréalaises.
- Réaliser, conjointement avec le GARM et le milieu montréalais des archives, un portail Internet offrant l'accès public à l'ensemble des archives montréalaises.

5.3.5 LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, RÉFÉRENCE IDENTITAIRE POUR LES MONTRÉALAIS

Affirmation de la culture traditionnelle et populaire et reflet de la diversité culturelle, le patrimoine immatériel est essentiel à la vie communautaire. Le concept de patrimoine immatériel est relativement nouveau et son corpus est diffus, peu documenté et généralement peu connu des Montréalais. Les définitions qui en sont faites sont larges, et parfois difficilement transposables au contexte urbain et à la culture spécifique du patrimoine immatériel montréalais. À cause de son rôle dans la construction de l'identité montréalaise et le rayonnement de la Ville, il importe de le mettre en relation avec l'histoire de Montréal, sa culture urbaine et son territoire. Pour ce faire, le patrimoine culturel immatériel devra être considéré dans son ensemble, des mécanismes devront être mis en place pour qu'il soit connu et reconnu, des critères et des modalités devront être établis pour cerner les priorités que la Ville entend suivre dans son soutien au milieu qui le préserve, le défend, le transmet et l'anime.

► **Étendre la connaissance et établir des critères visant à délimiter le champ d'action de la Ville en patrimoine culturel immatériel**

- Repérer, documenter et analyser le patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire montréalais, ses créations, connaissances et savoir-faire, pratiques, arts et traditions populaires en recourant aux connaissances et à l'expertise des organismes en patrimoine immatériel, des chercheurs, des institutions muséales, des archivistes, des services d'arrondissement et d'autres experts et praticiens dans le domaine afin d'identifier:
 - les porteurs, acteurs et praticiens (individus, familles, groupes, associations et communautés œuvrant selon une mission sociale, identitaire, éducative, culturelle, religieuse, communautaire, etc.);
 - les créations, connaissances et savoir-faire, pratiques, arts et traditions populaires, ainsi que leurs manifestations culturelles;
 - les créations et témoins matériels reliés à ces connaissances et savoir-faire, pratiques, arts et traditions populaires (objets, archives, produits, etc.);
 - les lieux identitaires reliés à ce patrimoine.
- Définir le champ d'action de la Ville en développant et en appliquant, en collaboration avec des partenaires du milieu associatif, de même qu'en association avec des universités, chercheurs et intervenants en tourisme, des critères permettant de cibler:
 - les composantes du patrimoine immatériel — créations, connaissances et savoir-faire, pratiques, arts et traditions populaires et leurs témoins matériels — ancrées dans le territoire montréalais, ayant marqué historiquement la culture urbaine montréalaise ou ayant été marqués par cette culture, et ayant valeur de repères communs ou contribuant à la diversité culturelle de Montréal;
 - les créations, connaissances, savoir-faire, pratiques, arts et traditions populaires, leurs témoins matériels ainsi que leurs manifestations culturelles significatifs pour la conservation, la transmission, la mise en valeur, le rayonnement et l'enrichissement du patrimoine immatériel de même que pour son appropriation par les Montréalais;

- les éléments du patrimoine immatériel montréalais qui gagneraient à être intégrés à l'image touristique de la ville.
 - Établir des mécanismes pour diriger certains éléments du patrimoine immatériel à valeur locale, nationale ou internationale vers d'autres instances publiques ou privées.
- **Reconnaître et faire connaître le patrimoine culturel immatériel**
- Faire connaître les porteurs de traditions et de savoir-faire, les organismes, les manifestations culturelles ou religieuses, les événements, les associations, les entreprises ou les individus porteurs ou transmetteurs du patrimoine immatériel.
 - Créer dans les bibliothèques des sections de référence sur le patrimoine immatériel montréalais.
 - Favoriser les échanges entre les professionnels, maîtres ou porteurs de patrimoine immatériel et les citoyens qui s'initient ou s'adonnent à des arts et métiers similaires.
 - Développer la pratique citoyenne « amateur » du patrimoine immatériel.
 - Reconnaître et promouvoir, par des prix ou autrement, la qualité du travail des porteurs, acteurs, praticiens et citoyens œuvrant en patrimoine immatériel.
- **Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel**
- Pour les éléments du patrimoine culturel immatériel faisant partie du champ d'action de la Ville:
 - établir des priorités basées sur leur contribution à l'identité et à la diversité culturelle montréalaises;
 - identifier les facettes du patrimoine immatériel et les porteurs de mémoire matériels prioritaires (notamment les archives des paroisses et églises, les journaux communautaires et associatifs, etc.).
 - Faire l'inventaire et le bilan de l'ensemble des programmes, enveloppes discrétionnaires et budgets attribués directement ou indirectement au patrimoine immatériel.
 - Organiser et structurer le soutien au patrimoine immatériel, notamment par:
 - le développement de mesures de soutien cohérentes qui tiennent compte de la nature et du contexte spécifiques au patrimoine immatériel;
 - l'examen concerté, par les services corporatifs et les services d'arrondissement, des divers programmes de subventions touchant le patrimoine immatériel à la Ville;
 - l'établissement, si nécessaire, d'une porte d'entrée unique pour les demandes de soutien liées aux divers programmes associés au patrimoine immatériel, en partenariat avec les arrondissements;
 - l'établissement de priorités, de critères de sélection, de mécanismes de consultation et de mécanismes d'évaluation pour le financement municipal direct (évaluation des demandes d'accès aux programmes de subventions municipaux et conjoints) et l'allocation de ressources municipales (équipements, matériel etc.);
 - l'établissement d'une distinction, aux fins des subventions, entre les manifestations culturelles publiques du patrimoine immatériel et les activités qui ont un impact sur la conservation et la transmission du patrimoine immatériel, son intégration aux autres dimensions du patrimoine et son appropriation par tous les Montréalais.

1 Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, 2000, *Notre patrimoine, un présent du passé*. Proposition présentée à madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des

Communications par le Groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin, p. 66.

- Soutenir et accompagner les démarches des organismes en patrimoine immatériel dans la recherche de lieux de rencontre et d’animation interculturelle dédiés à la pratique, à la transmission, à la formation et à la mise en valeur du patrimoine d’expression montréalais.
- Soutenir l’implantation d’un centre de conservation et de référence en patrimoine immatériel regroupant la documentation du patrimoine d’expression montréalais afin de le rendre accessible pour différentes activités de recherche, de formation et de production d’événements.



5.4 QUELQUES TERRITOIRES STRATÉGIQUES

Enjeux et pistes d'action

Certains territoires qui forment l'identité de Montréal voient converger une multiplicité d'actions visant à les développer, les requalifier, les conserver ou les mettre en valeur. Étant donné leur valeur patrimoniale indéniable, ils méritent, dans le cadre de la Politique, une attention particulière. La Ville y joue un rôle clé en conciliant les intérêts, en agissant comme gardien du bien-être collectif et en orchestrant les actions de ses partenaires. Parmi ces territoires les plus significatifs de Montréal, on retrouve le parcours riverain, qui permet d'apprécier l'insularité de Montréal, le Vieux-Montréal, le mont Royal, le canal de Lachine, le Havre de Montréal et les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. L'attrait qu'exercent ces lieux n'est pas exclusif. D'autres territoires montréalais ont une grande valeur patrimoniale et certains susciteront assurément autant d'intérêt dans l'avenir. Cependant, les quelques territoires stratégiques abordés dans la *Politique* se distinguent par la complexité des enjeux en présence, le nombre d'instances concernées et la nécessité de développer une vision commune pour leur assurer un avenir respectueux de leur valeur patrimoniale.

LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DE PARCOURS RIVERAIN

Le concept de parcours riverain défini au Plan d'urbanisme de 2004 propose la mise en valeur des composantes patrimoniales témoignant de l'histoire du peuplement de Montréal le long des rives du fleuve Saint-Laurent, des lacs Saint-Louis et des Deux Montagnes, de la rivière des Prairies et du canal de Lachine. Les anciens noyaux villageois ponctuant ce parcours témoignent de l'histoire montréalaise : il s'agit du village du Sault-au-Récollet, du Vieux-Rivière-des-Prairies, du Vieux-Pointe-aux-Trembles, du Vieux-Lachine, du village de Pointe-Claire, de The Grove à Beaconsfield et des anciens villages de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Senneville, de Sainte-Genève et de l'Île-Bizard. La Politique du patrimoine appuie les objectifs du Plan d'urbanisme et propose d'élargir leur portée. De plus, compte tenu du caractère unique et de l'importance historique du secteur des rapides de Lachine, qui s'étend tout le long des arrondissements de Lachine, de LaSalle et de Verdun, des actions spécifiques de mise en valeur y sont prévues.

► **Conserver et mettre en valeur le parcours riverain**

- Identifier les éléments qui contribuent aux différents caractères du parcours riverain.
- Compléter les règles et critères prévus au *Document complémentaire* pour mieux protéger les éléments identifiés.
- Mettre sur pied des activités de sensibilisation autour du concept de parcours riverain pour faire connaître le patrimoine riverain de l'île de Montréal et de l'île Bizard.

- Conclure des ententes avec les grands propriétaires des sites riverains et des îlets ceinturant Montréal afin de préserver les rives et de donner accès à l'eau, en vue de compléter le Réseau vert et bleu.
- Préserver les vues sur l'eau dans les aménagements en rive.

► **Conserver et mettre en valeur le secteur des rapides de Lachine**

- Favoriser la préservation des milieux naturels tout en maintenant l'utilisation des territoires visés.
- Encadrer le développement d'activités récréotouristiques compatibles avec les objectifs de conservation du site.
- Poursuivre les efforts d'aménagement et de mise en valeur en s'appuyant notamment sur des partenariats.

LA POURSUITE DE LA MISE EN VALEUR DU VIEUX-MONTRÉAL

Le Vieux-Montréal est le lieu de fondation de Montréal. Ce territoire qui bénéficie du statut d'arrondissement historique a fait l'objet d'investissements considérables dans les dernières décennies. En prenant appui sur l'expérience acquise et sur les résultats obtenus, il est important de dégager une vision d'avenir pour orienter les actions publiques et privées sur ce territoire qui présente des problématiques particulières. Par ailleurs, le développement de la fonction touristique du quartier ancien représente à la fois un atout et une contrainte pour le patrimoine en raison de l'intensité de l'utilisation du domaine public et du niveau d'activité engendré. Enfin, l'encadrement des demandes d'interventions à l'intérieur de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal devra faire l'objet d'une réflexion particulière pour prendre en compte tous les aspects du patrimoine de ce territoire stratégique.

► **Assurer la mise en valeur du Vieux-Montréal**

- Poursuivre la mise en valeur du Vieux-Montréal en se basant sur l'expérience des interventions déjà réalisées et les enjeux actuels.
- Faire un bilan des efforts et investissements déployés dans le Vieux-Montréal.
- Actualiser le *Plan directeur d'aménagement du Vieux-Montréal* avec la collaboration des organismes locaux, telle la Table de concertation du Vieux-Montréal.
- Poursuivre l'inventaire archéologique des terrains du Vieux-Montréal afin de privilégier une approche préventive pour la protection de ce patrimoine.

► **Poursuivre le raccordement de l'arrondissement historique aux quartiers environnants**

- Poursuivre les efforts entrepris par la Ville et ses partenaires pour relier le Vieux-Montréal aux quartiers limitrophes (recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et reconfiguration de la circulation, notamment à l'intersection Champ de Mars) et intégrer le Vieux-Montréal à la réflexion actuelle sur la réhabilitation des anciens faubourgs.
- Favoriser la concertation entre les organismes responsables du développement du port, du Vieux-Port et du Havre.

► **Favoriser le développement harmonieux de la fonction touristique et du milieu de vie du Vieux-Montréal**

- Encadrer le développement touristique de manière à assurer la fréquentation du quartier pendant toute l'année mais en veillant à respecter la capacité et les caractéristiques du Vieux-Montréal.

- Élaborer un plan de gestion intégrée du domaine public.
- Favoriser l'occupation mixte des immeubles.
- Mettre en œuvre une stratégie concertée visant à améliorer la qualité et la variété des occupations commerciales.

LA COHÉRENCE ET L'EFFICACITÉ DES MESURES DE PROTECTION POUR LE MONT ROYAL

Le mont Royal est un haut lieu du patrimoine montréalais dont la conservation et la mise en valeur ont éveillé la conscience patrimoniale de plusieurs générations de citoyens. Cette reconnaissance a culminé, en 2005, avec l'adoption par le gouvernement du Québec du décret créant officiellement l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Son territoire, où cohabitent plusieurs vocations urbaines telles que de grandes institutions, des parcs et cimetières, des infrastructures publiques et du bâti résidentiel, est divisé entre cinq arrondissements qui y appliquent leur propre réglementation, et de multiples statuts de protection patrimoniale s'y superposent. Cette complexité administrative et contextuelle prêche en faveur de la mise en place de mesures de conservation et de mise en valeur concertées à l'échelle de ce territoire. De plus, les fortes pressions de développement immobilier sur les espaces naturels, aménagés et bâtis du mont Royal et de ses flancs nécessitent un renforcement des mesures de conservation de son patrimoine. Par ailleurs, la Ville est un important propriétaire de patrimoine sur le mont Royal. Ses parcs recèlent des milieux naturels, des paysages patrimoniaux, des bâtiments, des artefacts archéologiques, des œuvres d'art et du mobilier urbain qui méritent conservation et mise en valeur.

► Mettre en place des mesures concertées pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal

- Établir une vision claire du développement de la montagne et de ses flancs permettant d'en préserver les caractéristiques patrimoniales essentielles avec les membres de la Table de concertation de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.
- Structurer les actions de la Ville en assurant la cohérence entre plusieurs initiatives sectorielles :
 - la révision du *Plan de mise en valeur du mont Royal* ;
 - l'achèvement du *Plan directeur de restauration, mise en valeur, gestion et entretien du parc du Mont-Royal*, en tenant compte des principes « olmstediens » qui ont inspiré sa création ;
 - la planification détaillée prévue au *Plan d'urbanisme* ;
 - la réglementation des arrondissements.
- Adapter et renforcer les critères d'analyse des projets municipaux et privés par les services d'arrondissement, de manière à intégrer tous les aspects qui caractérisent le mont Royal, notamment en ce qui concerne les espaces verts, les milieux naturels et les espaces boisés des propriétés institutionnelles.
- Évaluer les possibilités de cessions, de transferts, d'achats et d'échanges de terrains afin de favoriser la conservation du patrimoine naturel et paysager de la montagne.
- Évaluer les possibilités de cessions, de transferts et d'échanges de bâtiments entre les institutions en fonction de leur croissance ou décroissance.
- Accroître l'accès au patrimoine de la montagne, notamment en négociant des droits d'accès et de passage avec les propriétaires concernés.

LA PROTECTION DU CARACTÈRE PATRIMONIAL DU CANAL DE LACHINE

Reconnu comme le berceau de l'industrialisation au Canada, le canal de Lachine est aussi un axe structurant dans le développement historique et actuel de la ville. Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada ont amorcé une stratégie de revitalisation de ce secteur. Ainsi, l'histoire du canal et des complexes industriels qui le bordent, de même que celle des quartiers limitrophes, est considérablement documentée ; ses rives sont devenues fonctionnelles et attrayantes et de nouveaux espaces publics le relie à la ville. L'abandon progressif des fonctions industrielles et la réouverture du canal à la navigation exercent une pression de redéveloppement accéléré du secteur qui risque d'entraîner la banalisation, sinon la perte, de ses caractéristiques essentielles alors qu'aucun statut juridique n'assure la protection de son patrimoine. Une vision du développement de l'ensemble du secteur, qui traverse quatre arrondissements, reste à élaborer de manière à coordonner les interventions de multiples acteurs publics et privés.

► Mettre en place des mesures concertées pour le développement du canal de Lachine en assurant la conservation et la mise en valeur de son patrimoine

- Établir, avec les gouvernements supérieurs et les principaux acteurs en matière de développement économique, social et communautaire, récréotouristique et immobilier, une vision concertée du développement de l'ensemble du secteur du canal de Lachine assurant la continuité historique de certaines fonctions et encourageant la mixité des usages, et prévoir un calendrier de mise en œuvre des investissements.
- Préciser les limites du territoire qui devra faire l'objet d'une étude et d'une planification détaillée prévues au *Plan d'urbanisme* en s'assurant d'établir des liens avec les quartiers avoisinants.
- Déterminer les limites d'un site du patrimoine à créer, le constituer et élaborer un plan directeur de développement en considérant les quartiers avoisinants, dont le Vieux-Lachine.
- Adapter et renforcer les critères d'analyse des projets municipaux et privés de manière à intégrer toutes les dimensions du patrimoine (bâti, œuvres de génie, paysager, archéologique, lotissement et trame urbaine, etc.).
- Développer des activités de diffusion rejoignant la population et sensibiliser les propriétaires à la valeur patrimoniale de leurs actifs.

► Assurer une gestion éclairée et prudente des permis à court terme

- D'ici l'adoption d'une vision concertée, mettre en place des mesures réglementaires intérimaires afin de protéger le patrimoine de ce territoire stratégique.

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DU HAVRE DE MONTRÉAL

Le secteur du Havre témoigne remarquablement de l'histoire économique, politique, sociale du Québec et du Canada et du développement urbain de la Métropole. Point de jonction entre la ville et le fleuve, il regroupe, entre autres, le Vieux-Montréal et le Port de Montréal, les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, l'embouchure du canal de Lachine, le Quartier international et le Faubourg des Récollets, l'ancien Griffintown, le complexe des ateliers du Grand Tronc, la pointe nord de l'île des Sœurs, la Cité du Havre et le Faubourg Québec, de même que la voie maritime du Saint-Laurent. La Société du Havre¹ a produit un plan d'intervention concertée avec pour principal objectif de ramener la ville à son fleuve, dans la poursuite des actions entreprises pour le développement de ce territoire. Ce plan pose un défi important : concilier les

fonctions industrielles, commerciales, récréatives, touristiques et culturelles du secteur et soutenir son développement et sa mise en valeur, hautement tributaires de ses multiples dimensions patrimoniales.

► **Prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation et la mise en valeur du caractère patrimonial du Havre de Montréal**

- Soutenir les efforts de conservation et de mise en valeur du patrimoine annoncés dans le plan d'intervention concertée du développement du Havre de Montréal qui consistent, entre autres, à documenter et à réaliser des études d'impact sur le patrimoine et à assurer une planification et une mise en œuvre globale et intégrée des projets.

LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DE L'ÎLE NOTRE-DAME ET DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

Les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène recèlent un patrimoine paysager et naturel, archéologique, bâti, artistique et commémoratif important. L'emplacement géographique stratégique de l'île Sainte-Hélène explique la présence de traces d'occupation amérindienne et française et celle d'un important complexe militaire du régime anglais. Entre 1936 et 1939, l'île Sainte-Hélène, premier parc public municipal, est en partie aménagée par l'architecte paysager de renom Frederick G. Todd. En 1967, l'entreprise colossale de construction des sites de l'Exposition universelle, qui comprend les deux îles ainsi que la Cité du Havre, témoigne du savoir-faire montréalais, participe à son rayonnement international et lègue à Montréal un patrimoine moderne distinctif. En 1992, la création du Parc des Îles nécessite, de la part de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada, l'investissement de sommes considérables consacrées au réaménagement d'une large partie du territoire et à la conservation et la mise en valeur de son patrimoine. Encore aujourd'hui, concilier la double mission d'exploitation et de conservation et mise en valeur du site demeure un défi de taille.

► **Prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec la Société du Parc des Îles, pour assurer la conservation et la mise en valeur des deux îles**

- Poursuivre l'étude de la valeur patrimoniale des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène ainsi que de la Cité du Havre.
- Mener à terme les démarches nécessaires à la création d'un site du patrimoine sur la base des études précitées.
- Mettre à jour le *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles* et préciser la vocation du parc Jean-Drapeau dans l'optique de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.
- Établir un programme prioritaire d'intervention et de conservation.
- Établir un plan d'entretien et une stratégie de gestion intégrée du site prenant en compte la restauration et la mise en valeur de son patrimoine.

¹ La Société du Havre de Montréal est un organisme à but non lucratif né du Sommet de Montréal et recevant l'appui financier des trois paliers de gouvernement. Incorporée en 2002, elle relève d'un conseil d'administration représentatif des milieux concernés par le développement et l'aménagement du Havre de Montréal,

dont: les gouvernements du Québec et du Canada, la Ville de Montréal, plusieurs associations du secteur privé et des experts sectoriels. Voir: Société du Havre de Montréal, 2004, *Le Havre de Montréal, Vision 2025, La ville et son fleuve — Une proposition pour l'avenir*, 30 pages.

Mise en œuvre



6

- 6.1 Le défi de la mise en œuvre
- 6.2 La planification de la mise en œuvre
- 6.3 Le suivi de la mise en œuvre



6.1 LE DÉFI DE LA MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre

La conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais sont des responsabilités partagées. Ces responsabilités doivent s'exercer en fonction d'une vision collective et par la mobilisation de tous les acteurs autour d'objectifs communs. C'est dans cette perspective que se pose le défi de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*.

Pour relever ce défi avec la communauté montréalaise, la Ville entend assurer un leadership dans l'organisation de l'action en matière de patrimoine. À travers l'exercice de son rôle de propriétaire et de gestionnaire, la Ville entend :

- ▶ **développer une « culture patrimoniale » municipale** qui lui permettra de structurer son action. C'est d'abord en assurant la cohérence de l'ensemble des gestes qu'elle pose en matière de patrimoine que la Ville peut pleinement exercer son rôle de leader dans la communauté montréalaise;
- ▶ **articuler son action de ville propriétaire et gestionnaire avec celle des partenaires identifiés par la *Politique***. Cela permet d'amener progressivement tous les acteurs en matière de patrimoine à œuvrer de manière complémentaire et concertée, de tirer parti des compétences et des expertises et de multiplier les occasions d'agir conjointement pour maximiser les investissements humains et financiers.

L'élaboration d'une vision collective, le partage des responsabilités et la mobilisation autour d'objectifs communs requièrent :

Une planification de la mise en œuvre établissant :

- une vision globale pour guider l'action à long terme;
- une phase de démarrage échelonnée sur trois ans : 2006–2009.

Un suivi de la mise en œuvre en regard :

- de la coordination et la concertation des acteurs;
- de l'évaluation de la réalisation des objectifs;
- du bilan annuel;
- de la diffusion de l'information sur la mise en œuvre.



6.2 LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre

UNE VISION GLOBALE QUI GUIDE L'ACTION À LONG TERME

La *Politique*, élaborée de concert avec les services centraux et les services d'arrondissement, identifie les partenaires de la Ville et intègre leurs principales préoccupations, lesquelles ont été formulées en consultation publique. Ainsi, des bases consensuelles déterminent les orientations, les objectifs et les actions liés à la mise en œuvre de la *Politique*.

La *Politique* fait état de la quantité et de la diversité des enjeux liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine montréalais. L'ampleur, la complexité et le niveau de priorité à accorder à ces enjeux varient. Ces enjeux sont aussi tributaires des contextes économiques, politiques, sociaux et culturels et de la convergence d'initiatives sectorielles sur un même secteur ou autour d'un projet commun. Ainsi, les priorités d'action doivent s'établir à partir d'une planification à long terme, claire et suffisamment souple pour assurer concurremment la poursuite d'activités récurrentes, la continuité d'un travail de fond sur des enjeux complexes, l'intervention ponctuelle sur des problématiques urgentes ou la saisie d'occasions permettant d'accélérer certaines actions.

La vision globale s'établit par un exercice de planification qui guide et structure l'action à long terme. Cet exercice ne dicte pas l'ordre de priorité des orientations et des objectifs. Il vise plutôt à les ordonnancer sur un tableau de bord pour garder en mémoire l'ensemble des préoccupations en matière de patrimoine. Il permet de mesurer la réalisation progressive des objectifs et d'actualiser les priorités des phases de mise en œuvre à court, moyen et long terme.

L'établissement d'une vision globale de long terme est la première étape de la mise en œuvre. Cette vision est élaborée dans les mois qui suivent l'adoption de la *Politique*. Elle est ensuite rendue publique, pour faciliter l'appropriation du contenu de la *Politique* par tous les intervenants.

LA PHASE DE DÉMARRAGE : 2006–2009

La phase de démarrage est conçue en concertation avec les principaux acteurs, pour susciter d'emblée leur adhésion.

Dans un premier temps, la phase de démarrage consiste à dresser **le portrait complet de l'action municipale en matière de patrimoine, incluant la collaboration avec les partenaires.** Cela comprend :

- l'identification des mandats respectifs des services d'arrondissement, des services corporatifs, des instances consultatives, des sociétés paramunicipales et des principaux partenaires ;

- l'intégration des projets ayant une dimension patrimoniale qui sont déjà inscrits au *Plan triennal d'immobilisations* (PTI) de la Ville, de même que des initiatives, mandats, programmes ou projets spéciaux menés par les services municipaux en lien avec le patrimoine, et des actions découlant de la mise en œuvre du *Plan d'urbanisme* et d'autres politiques municipales;
- l'identification et l'intégration des partenariats existants entre la Ville et les principaux acteurs en patrimoine, en plus de la détermination des partenariats à susciter.

Ce portrait sera rendu public, donc accessible à tous les intervenants en matière de patrimoine. Il permettra de donner une visibilité à l'action de la Ville et de ses partenaires, de mieux comprendre les nombreuses possibilités d'intégration du patrimoine aux activités municipales, d'identifier des problématiques communes et d'échanger sur celles-ci, de favoriser la concertation, de maximiser les ressources financières et professionnelles mises à contribution, de stimuler le développement d'actions particulières (émulation) et de prendre connaissance de divers modes de collaboration avec les partenaires.

Dans un deuxième temps, **les priorités de la phase de démarrage** sont établies.

L'intégration de la dimension patrimoniale aux projets et actions en cours ou déjà planifiés pour 2006–2009 constitue une priorité. Le principal objectif de la phase de démarrage est d'amener progressivement tous les acteurs, (municipaux, gouvernementaux et privés) à œuvrer de manière complémentaire autour d'objectifs communs. Durant cette phase de démarrage, on mettra donc largement sur l'amélioration des modes de travail et sur le développement de nouveaux types de collaboration dans la poursuite des activités déjà en cours.

La phase de démarrage comprend aussi d'autres priorités. Certaines d'entre elles ont été clairement identifiées à travers le processus d'élaboration de la *Politique* et lors de la consultation publique.

Dans la mise en œuvre du système:

- la mise en place de mécanismes pour favoriser les échanges d'information et d'expertise entre les acteurs municipaux (services corporatifs, services d'arrondissement, sociétés paramunicipales, instances consultatives);
- l'établissement d'un mode de gestion documentaire permettant de répertorier l'information et la documentation disponibles et d'en faciliter l'accès et l'utilisation par tous;
- l'organisation de la veille patrimoniale;
- la mise en place d'un site Internet qui diffuse de l'information sur le suivi de la *Politique*;
- le développement de la connaissance et des modes de conservation du patrimoine naturel et paysager et la prise en compte de ce patrimoine dans la planification et la gestion du territoire;
- la mise en place de mécanismes pour favoriser les échanges d'information et d'expertise entre la Ville et les partenaires identifiés par la *Politique*;
- le développement des mesures de soutien au citoyen;
- le soutien aux initiatives du Réseau patrimoine;
- le développement des activités de sensibilisation dans le sens des orientations de la *Politique*;
- l'élaboration de la structure du bilan annuel de la *Politique*.

Dans l'action de la Ville propriétaire :

- l'inventaire des biens municipaux, comprenant les collections, les immeubles, les composantes naturelles et paysagères, l'art public, etc.;
- la mise en place d'un fonds dédié à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine de propriété municipale et l'établissement de ses modalités de gestion;
- l'élaboration d'une politique municipale de gestion des collections (incluant les procédures d'acquisition et le développement d'une collection ethnohistorique).

Dans l'action de la Ville gestionnaire :

- l'actualisation de la *Loi sur les biens culturels*;
- la définition des paramètres d'encadrement des études patrimoniales;
- l'intégration de la dimension patrimoniale dans les programmes municipaux;
- l'identification d'incitatifs fiscaux;
- l'adoption d'un plan d'action pour le patrimoine religieux;
- l'accélération de la connaissance du patrimoine industriel;
- le repérage du patrimoine immatériel montréalais, et la définition du champ d'action de la Ville;
- l'inventaire et le bilan de l'ensemble des programmes, enveloppes discrétionnaires et budgets attribués au patrimoine immatériel;
- l'organisation et la restructuration des programmes et actions de soutien municipal au patrimoine immatériel.

Pour chacun des territoires stratégiques :

- l'élaboration, avec tous les acteurs concernés, d'un plan d'action assurant une vision globale des enjeux en matière de patrimoine et des initiatives sectorielles convergeant sur ces territoires; l'établissement des priorités d'action; la mise en place d'équipes interdisciplinaires;
- l'élaboration éventuelle de projets pilotes qui permettent de développer de nouvelles façons de travailler et qui inspirent l'organisation des phases suivantes de la mise en œuvre.

Dans un troisième temps, la phase de démarrage comporte **une planification détaillée pour 2006–2009, soit :**

- l'établissement, pour chacune des priorités, des orientations, des objectifs et des actions précises;
- la détermination des rôles et des responsabilités des intervenants;
- l'identification des budgets requis et de leur provenance;
- l'élaboration des mesures d'évaluation de l'atteinte des objectifs avec la participation de tous les acteurs concernés.

La phase de démarrage débutera dès l'adoption de la *Politique*. La planification détaillée pour 2006–2009 sera rendue publique au début de 2006.



6.3 LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre

La coordination et la concertation

La mise en œuvre de la *Politique* requiert la mise en place d'une structure légère de coordination et de concertation qui favorise les échanges, l'interdisciplinarité, la participation des arrondissements et, selon la nature des actions, l'implication des partenaires.

Aussi la coordination et le suivi de la *Politique* sont-ils confiés à un service municipal qui travaille étroitement avec les autres services corporatifs, les services d'arrondissement, les sociétés paramunicipales et les instances consultatives de la Ville.

L'évaluation de la réalisation des objectifs

L'appréciation de l'atteinte des objectifs se fait au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs identifiés durant la phase de démarrage. Cette appréciation fait l'objet d'un processus continu pour les intervenants impliqués et elle donne lieu, le cas échéant, à des recommandations.

Le bilan annuel

La Ville entend produire un bilan annuel de la mise en œuvre de la *Politique*. Ce bilan est élaboré de concert avec les services d'arrondissement, les services corporatifs et les instances concernées. Il fait le point sur l'état d'avancement des actions prévues dans la planification détaillée de chacune des phases de la mise en œuvre.

Le bilan est déposé devant la Commission sur la mise en valeur du territoire et du patrimoine, laquelle fait rapport au plus tard en juin, à temps pour contribuer au processus décisionnel relatif aux choix budgétaires annuels. Ainsi, le bilan de la *Politique* s'inscrit dans le même calendrier que celui du *Plan d'urbanisme*. Cela permet d'assurer la complémentarité des contenus.

La diffusion de l'information sur la mise en œuvre

La Ville entend développer un site Internet qui permet à tous de suivre les étapes de la mise en œuvre, d'obtenir une vision d'ensemble des actions posées et de constater l'avancement progressif vers les objectifs établis. Ce site Internet, régulièrement mis à jour, permettra aussi de faire connaître certains documents portant sur le patrimoine montréalais, des outils de promotion et de diffusion et toute autre mesure pertinente développée dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique*, afin d'assurer le partage de l'information, de faciliter le travail de tous les intervenants et de susciter un intérêt constant pour la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*.



REMERCIEMENTS

Monsieur Gérald Tremblay

Maire de Montréal

Madame Francine Senécal

Vice-présidente du comité exécutif, responsable de la culture et du patrimoine

Le Comité stratégique sur la mise en valeur du territoire, du patrimoine et de la culture, présidé par Monsieur Georges Bossé, membre du comité exécutif

La Commission sur la mise en valeur du territoire et du patrimoine, présidée par Monsieur Richard Deschamps, conseiller municipal associé au maire

Monsieur Marc Tremblay, directeur général adjoint, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP)

Madame Rachel Laperrrière, directrice générale adjointe, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et du développement ethnoculturel (SDCQMVDE)

Comité de pilotage

Jean-Robert Choquet, directeur, Direction du développement culturel et des bibliothèques, SDCQMVDE

Louise Letocha, présidente, Conseil du patrimoine de Montréal

Gilles Morel, coordonnateur de la politique du patrimoine

Michèle Picard, conseillère politique

Danielle Rondeau, directrice, Direction des événements et des équipements-ville, SDCQMVDE

Bruce Saint-Louis, directeur de l'arrondissement, arrondissement de Westmount

Céline Topp, directrice, Mise en valeur du territoire et Bureau du patrimoine et de la toponymie, SMVTP

Équipe de rédaction

Isabelle Dumas, responsable-patrimoine immobilier, chef de division, Division de la réglementation, SMVTP

Julie Boivin

Madeleine Demers

Dominic Duford

Anne-Marie Dufour

Collaborateurs

Claude Brault	Jean-François Leclerc, responsable – patrimoine immatériel
Louise Cayer	Claire Mousseau
Jean Castonguay	Marc Pitre
Denys Chouinard	Joanne Poirier
Mireille Cliche	Alex Poleyoy
Ginette Cloutier	Denis Racine
Suzanne Dubuc	Diane Régimbald
Yves Dumas, responsable – patrimoine mobilier	Jocelyne Sauvé
Liette Gauthier	Sylvie Tousignant
Wendy Graham	Sylvana Villata
Jean-François Gravel	

La collaboration de plusieurs services municipaux, sociétés para-municipales ainsi que l'apport d'organismes associatifs et d'individus ont permis d'enrichir la réflexion, notamment :

- les Directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et les Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social des arrondissements ;
- du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine : la Direction du développement du logement social et abordable, la Division du courtage, de l'évaluation et de l'expertise immobiliers, le Bureau du patrimoine et de la toponymie, la Division de la réglementation, la Division des projets urbains, et la Division de la planification urbaine ;
- du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et du développement ethnoculturel : la Direction des sports, des loisirs, des parcs et des espaces verts, le Bureau du mont Royal, la Direction du développement culturel et des bibliothèques, la Direction des événements et des équipements – Ville, la Direction des affaires interculturelles et Le Centre d'histoire de Montréal ;
- du Service des affaires corporatives : la Direction du greffe (Section des archives) ;
- du Service des services administratifs : la Direction des immeubles ;
- du Service des infrastructures, transport et environnement : la Direction de l'environnement ;
- La Société de développement de Montréal ;
- La Société de transport de Montréal ;
- La Société du Havre de Montréal ;
- Le Centre des collections muséales de Montréal ;
- Le Musée de Lachine ;
- Pointe-à-Callière, musée d'histoire et d'archéologie de Montréal.

Des remerciements particuliers s'adressent

- au Groupe-conseil pour une politique du patrimoine, présidé par Madame Gretta Chambers
- au Conseil du patrimoine de Montréal, présidé par Madame Louise Letocha
- à la Délégation du patrimoine du Sommet de Montréal, présidée par Monsieur Dinu Bumbaru
- au Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme de Montréal, présidé par Monsieur Adrian Sheppard
- à l'Office de consultation publique de Montréal, présidé par Monsieur Jean-François Viau
- au Conseil interculturel de Montréal, présidé par Madame Anna Campagna

Source des illustrations

Chapitre 1

Montréal depuis l'île Sainte-Hélène

George Heriot, vers 1801

Source : Musée McCord

Monument à Édouard VII

Louis-Philippe Hébert, 1914

Square Phillips, arrondissement de Ville-Marie

Photo : Ville de Montréal

Chapitre 2

Parc des Rapides

Arrondissement de LaSalle

Photo : Ville de Montréal

Section 2.1

Détail d'un vitrail

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Photo : Ville de Montréal

Section 2.2

Avenue de l'Hôtel-de-Ville

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Photo : Ville de Montréal

Section 2.3

Cégep de Saint-Laurent

Arrondissement de Saint-Laurent

Photo : Ville de Montréal

Section 2.4

Artefacts, collection de la Ville de Montréal

Photo : Ville de Montréal

Chapitre 3

Église de Saint-Léonard-de-Port-Maurice et cimetière

Arrondissement de Saint-Léonard

Photo : Ville de Montréal

Section 3.1

Chaise-table, collection du Musée de Lachine

Photo : Musée de Lachine

Section 3.2

Maison d'un ancien quartier ouvrier

Arrondissement du Sud-Ouest

Photo : Ville de Montréal

Chapitre 4

Bâtiment industriel

Arrondissement de Ville-Marie

Photo : Ville de Montréal

Section 4.1

Carte de la Cité de Montréal en 1830

Archives de la Ville de Montréal

Photo : Ville de Montréal

Section 4.2

Ancien canal de Lachine

Arrondissement de Lachine

Photo : Ville de Montréal

Chapitre 5

Regard sur le fleuve, Lisette Lemieux, 1992

Collection du Musée de Lachine

Arrondissement de Lachine

Photo : Ville de Montréal

Section 5.1

Algonquins, archives de la Ville de Montréal

Photo : Ville de Montréal

Section 5.2

L'Homme, Alexander Calder, 1967

Parc Jean-Drapeau, arrondissement de Ville-Marie

Photo : Ville de Montréal

Section 5.3

Percée visuelle à partir du mont Royal

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Photo : Ville de Montréal

Section 5.4

Édifice Redpath et canal de Lachine

Arrondissement du Sud-Ouest

Photo : Ville de Montréal

Chapitre 6

Les grandes formes qui dansent, Marcelle Ferron, 1968

Station de métro Champ-de-Mars

Arrondissement de Ville-Marie

Photo : Ville de Montréal

Section 6.1

Monument à Sir George-Étienne Cartier

George William Hill, 1919

Parc du Mont-Royal, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Photo : Ville de Montréal

Section 6.2

Papillons, collection de l'Insectarium de Montréal

Photo : Ville de Montréal

Section 6.3

Parc Jeanne-Mance

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Photo : Ville de Montréal

Section remerciements

Maison LeBer-LeMoyné

Musée de Lachine, arrondissement de Lachine

Photo : Musée de Lachine

